

20dix-neuf 20vingt



rapport annuel

Errata

Veillez prendre note que des erreurs se sont glissées dans le rapport annuel 2019-2020.

- Dans le tableau de la page 9, l'entrée en fonction de mesdames Isabelle Truchon et Darlène Tremblay est bien octobre 2019 et non novembre 2015.
- À la page 14, sous Délivrance de permis — Demandes de délivrance :
 - à la 1^{re} ligne *Fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions*, sous « reçues » et « acceptées », on aurait dû lire « 151 »;
 - à la 4^e ligne *Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de délivrance du permis*, sous « reçues » et « acceptées », on aurait dû lire « 8 ».
- À la page 24, dans le tableau *État des plaintes portées au conseil de discipline par le bureau du syndic ou par les syndics ad hoc* :
 - À la 1^{re} ligne *Plaintes du bureau du syndic pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent*, on aurait dû lire « 2 »;
 - À la 4^e ligne *Plaintes du bureau du syndic fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés) (au total)*, on aurait dû lire « 2 »;
 - À la 8^e ligne *Plaintes pour lesquelles l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction*, on aurait dû lire « 2 ».
- À la page 41, dans la vignette de la photo 01 *Mérite du CIQ*, le nom du directeur général du CIQ est bien Marc Beaudoin et non Marc Boucher.
- À la page 43, sous *Membres inscrits au Tableau à la fin de la période détenant un permis restrictif temporaire*, on aurait dû lire « 5 » et sous *Permis délivrés selon la catégorie permis régulier*, on aurait dû lire « 156 ».

Les corrections ont été apportées sur la version en archive sur notre site Internet, onglet *Publications — Rapport annuel*.

Toutes nos excuses pour les désagréments encourus.

pédiatrie

Maxime Borduas Paré, inh.





Lettres de présentation	4
Message du président	5
Rapport de la directrice générale et Secrétaire	7
Conseil d'administration	8
Comité aux instances	12
Reconnaissance de l'équivalence aux fins de délivrance de permis	13
Délivrance de permis	14
Garantie contre l'assurance responsabilité professionnelle	14
Affaires juridiques	15
Exercice de la profession d'inhalothérapeute en société	16
Comité de révision	16
Conseil de discipline	17
Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie	19
Bureau du syndic	20
Comité de la formation des inhalothérapeutes	26
Inspection professionnelle	27
Communications	30
Développement professionnel	34
Technologies de l'information	39
Inhalothérapeute-conseil à l'admission	40
Renseignements généraux	43
Personnel du siège social et collaborateurs	44
Rapport de l'auditeur indépendant	45



Ce document a été révisé et corrigé selon l'orthographe rectifiée de 1990 (aussi appelée « nouvelle orthographe recommandée »).

Lettres de **présentation**

Juillet 2020

Madame Diane Legault

Présidente
Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de présidente de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

Ce rapport, préparé conformément aux dispositions du *Code des professions du Québec*, couvre la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Jocelyn Vachon, inh., M. Éd.

Président

Juillet 2020

Madame Danielle McCann

Ministre de l'Enseignement supérieur
et ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Jocelyn Vachon, inh., M. Éd.

Président

Juillet 2020

Monsieur François Paradis

Président de l'Assemblée nationale du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec pour l'année financière qui se terminait le 31 mars 2020.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Danielle McCann



Message du président

La pandémie de COVID-19 aura engendré de grands bouleversements et une fin d'exercice pour le moins mouvementée.

Avant de vous présenter le rapport annuel des activités réalisées par l'OPIQ, je désire sincèrement saluer les inhalothérapeutes du Québec pour leur présence quotidienne et leurs actions sur la ligne de front. Véritables porte-étendards de la profession, ils en ont incarné les valeurs fondamentales, soit l'engagement, l'intégrité, le respect, la compétence et la collaboration. Leur expertise a beaucoup compté dans ce combat contre un ennemi invisible. Leur contribution exceptionnelle durant cette crise a placé la profession d'inhalothérapeute au cœur de l'actualité plus d'une fois.

Je remercie tous les membres du conseil d'administration (C.A.) pour leur disponibilité et leur mobilisation rapide, souvent à la dernière minute. Ainsi, grâce aux résolutions promptement adoptées, l'Ordre a pu instaurer différents mécanismes pour répondre aux arrêtés ministériels afin de maintenir une main-d'œuvre suffisante durant la pandémie tout en assurant la protection du public.

Je ne peux passer sous silence le dévouement, l'efficacité et le travail exceptionnel de l'équipe de la permanence dans ce contexte particulier. Ils ont tous été à l'affut des changements rapides et se rendaient disponibles pour effectuer le travail supplémentaire qui s'ajoutait à leur tâche quotidienne. J'adresse un remerciement personnel à la directrice générale qui a orchestré le tout d'une main de maître.

Conseil d'administration et élection

L'an dernier, nous avons annoncé que tous les postes du conseil d'administration seraient en élection en mai 2019, à la suite du redécoupage de la carte électorale et de la diminution du nombre d'administrateurs. Après le vote électronique, certaines personnes ont été reconduites, d'autres nous ont quittés. Je tiens à remercier mesdames Josée Boudreault, Geneviève Chevrier, Roselyne Hétu, Karine Pellerin et monsieur Dominique Plante pour leur

implication au cours de leurs mandats respectifs. Je souhaite la bienvenue au sein du C.A. à mesdames Mélanie Bergeron et Darlène Tremblay. Félicitations à tous les membres réélus.

Lors du C.A. suivant l'assemblée générale annuelle (AGA) du 4 octobre dernier, j'ai eu l'immense honneur de voir mon mandat renouvelé. Je remercie les membres du conseil d'administration pour la confiance accordée. Je réitère mon engagement envers l'Ordre et l'atteinte des objectifs stratégiques fixés pour poursuivre la mission de notre organisation.

Nous avons annoncé la création de différents comités imposés par la *Loi modifiant diverses lois concernant l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel (Loi 11)*. Les nominations à ces comités ont eu lieu après l'AGA du 4 octobre 2019. Nous les présentons plus loin dans ce rapport.

Évaluation de la condition cardiorespiratoire

L'an dernier, nous avons mentionné le dépôt du projet de loi 29 : *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées*. Ce projet prévoyait la modification de notre champ d'exercice et l'ajout de l'évaluation à nos activités réservées. Nous avons produit un mémoire pour demander une petite modification au libellé proposé soit « évaluer la condition physique d'une personne symptomatique » plutôt qu'« évaluer la condition cardiorespiratoire d'une personne symptomatique ». Nous en avons aussi profité pour demander l'ajout d'une activité de vaccination pour assurer à la population une meilleure accessibilité. Malheureusement, au moment d'écrire ces lignes, nous ne savons toujours pas ce qu'il adviendra de ce projet de loi. Nous poursuivons toutefois nos discussions avec le Collège des médecins du Québec (CMQ) et l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) pour modifier le libellé dans le règlement d'autorisation.



hémodynamie

Louise Lachance, inh.



► Dossier santé Québec (DSQ)

Nous sommes toujours en attente d'une annonce officielle quant aux domaines cliniques auxquels nous aurons accès au sein du DSQ. Espérons que de ce dossier connaîtra une conclusion au cours du prochain exercice.

Formation initiale

Alors que nous avons bon espoir que le gouvernement détermine une orientation pour ce dossier, les élections ont retardé la décision. Il nous faut souligner qu'en janvier 2019, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le Secrétariat du Conseil du trésor et l'Office des professions ont convenu d'un nouveau processus de traitement des demandes de rehaussement d'un diplôme donnant ouverture à un permis ou à un certificat de spécialiste d'un ordre. Ainsi, malgré le fait que l'on nous ait dit que nous n'aurions pas à nous y conformer, lors d'une réunion du comité de suivi tenue en décembre 2019, le gouvernement a fait volteface et nous a enjoint de produire un mémoire selon le gabarit élaboré pour ce type de demande.

En collaboration avec le Collège des médecins, nous avons donc produit ce mémoire et nous l'avons déposé à l'Office au cours de l'été. Espérons que cette ultime étape soit la bonne et qu'elle aboutisse à une orientation ministérielle claire dans les meilleurs délais. J'en profite pour remercier le CMQ pour leur appui indéfectible dans ce dossier.

Les pages qui suivent présentent le résumé des différentes activités menées par l'équipe de la permanence au cours de la dernière année.

Bonne lecture.

Jocelyn Vachon, inh., M. Éd.
Président

Rapport de la directrice générale et Secrétaire



Pleins feux sur la gouvernance

Nous avons poursuivi les travaux portant sur les aspects de gouvernance amorcés lors du précédent exercice. Ainsi, nous avons adopté une nouvelle structure politique et décisionnelle pour accroître l'efficacité de toutes nos activités liées à notre mission de protection du public. À titre d'exemples :

- instauration d'un comité de gouvernance et d'un comité d'audit, qui s'ajoutent à celui des instances pour mieux soutenir le conseil d'administration (C.A.) ;
- création d'un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie ;
- implantation d'un logiciel de gouvernance facilitant l'organisation des C.A. et le partage de documents, etc.

L'Ordre a amorcé des travaux en vue d'un virage sans papier. Au cours du présent exercice, nous avons effectué le déclassement des dossiers version papier et nous poursuivons avec les dossiers informatisés.

Nous avons également revu la majorité des politiques organisationnelles afin de les adapter à notre structure et à nos valeurs. Nous avons, entre autres, amélioré la façon d'évaluer la contribution du personnel de l'Ordre à la réalisation des activités liées au [plan stratégique 2016-2021](#) de l'Ordre.

Malgré le peu de moyens dont nous disposons et la pandémie de COVID-19 en fin d'exercice, nous avons réussi à atteindre plus de 90 % des objectifs prévus au plan d'action.

La collaboration est plus que jamais au cœur de nos actions. L'Ordre a participé à plusieurs travaux gouvernementaux et interordres qui ont mené à de belles réalisations :

- [Pratique professionnelle en abandon du tabac — cadre de référence conjoint](#) ;
- Suggestions de modifications à apporter au *Règlement sur l'exercice des activités décrites aux articles 39.7 et 39.8 du Code des professions* ;

- [COVID-19 : Directives à l'intention des cliniques spécialisées en soins du sommeil](#) ;
- le formulaire sur la ventilation effractive et non effractive, etc.

Au plan financier, nous terminons l'année avec un déficit de 35 000 \$. Nul doute que la pandémie de la COVID-19 a eu un impact non seulement sur les rendements de nos placements, mais aussi sur les dépenses liées aux communications dans les dernières semaines du mois de mars.

À l'instar de toutes les organisations, l'Ordre fait face à des défis de taille en cette période d'urgence sanitaire. Nous adaptons nos structures et nos processus pour maintenir au maximum nos activités de protection du public et pour mener à terme nos dossiers prioritaires.

Je ne saurais assez remercier mes collègues, qui jour après jour, me poussent à aller plus loin. Cette énergie que nous déployons tous ensemble nous permet d'effectuer de grandes choses avec des moyens assez limités, il faut bien le dire.

Je vous invite donc à parcourir le présent rapport annuel pour constater le fruit du travail d'une équipe et d'administrateurs engagés qui incarnent les valeurs de notre organisation et qui croient en sa mission.

En conclusion, je remercie le président, monsieur Jocelyn Vachon et les membres du C.A. pour la confiance qu'ils manifestent à mon égard.

La directrice générale et Secrétaire

Josée Prud'Homme, M.A.P., Adm.A.



Rapport du conseil d'administration

Rappelons que nous avons redécoupé la carte électorale en cinq régions. En conséquence, tant la délimitation des régions électorales que le nombre d'administrateurs à élire pour chaque région ont changé. Ainsi, des élections ont eu lieu en mai 2019, par vote électronique, pour tous les postes à pourvoir dans l'ensemble des régions. Le conseil d'administration est alors passé de 17 à 13 membres (neuf élus et quatre nommés par l'Office des professions).

Un mandat d'administrateur dure habituellement quatre ans. Toutefois, pour instaurer une alternance dans leur renouvellement, la durée des mandats de l'élection 2019 pour les régions Centre, Sud et Nord-Est est exceptionnellement réduite à deux ans.

À la suite des résultats de l'élection 2019, le président a été réélu par acclamation lors de la réunion des administrateurs le 5 octobre dernier. En vertu du règlement, le nombre de mandats consécutifs du titulaire de la présidence est de deux, tandis que celui des administrateurs est de trois.

Tous les administrateurs ont rempli leur obligation de suivre les formations sur la gouvernance et l'éthique, l'égalité homme-femme et la diversité ethnoculturelle au 30 juin 2019. Les administrateurs élus et trois administrateurs nommés par l'Office des professions ont également suivi la formation sur l'inconduite sexuelle.

Au cours du présent exercice, le C.A. s'est doté de 2 comités additionnels pour l'appuyer dans ses fonctions, soit les comités d'audit et de gouvernance. Ce dernier effectuera des travaux à l'été 2020 pour mettre à jour le [Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec](#).

Notons aussi que nous avons formé un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie, qui s'est rencontré une première fois en décembre 2019. Il a amorcé les discussions sur son fonctionnement et sur son règlement interne.

L'assemblée générale annuelle des membres est prévue le 22 octobre 2020.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous, la liste des membres du conseil d'administration et des comités afférents au 31 mars 2020 *.

Régions électorales	Administrateurs	Mode d'élection	Entrée en fonction	Rémunération	Présence au C.A.	Participation à un comité	Présence au comité
Métropole	Sylviane Landry	Élue	Octobre 2019	1 020 \$	9/10	Audit Instances	2/2 3/3
	Gabrielle St-Pierre	Élue	Octobre 2019	0 \$	7/10		
	Jocelyn Vachon	Élu	Octobre 2019	57 784 \$	10/10	Gouvernance Instances	1/1 3/3
Centre	Cédric Mailloux	Élu	Octobre 2019	1 020 \$	7/10	Instances	1/3**
	Mélanie Bergeron	Élue	Octobre 2019	1 020 \$	5/5		
Sud	Annie Quenneville	Élue	Octobre 2019	1 020 \$	9/10	Audit Instances	2/2 2/3
	Nathalie Lehoux	Élue		1 275 \$	10/10	Gouvernance	1/1
Nord-Ouest	Isabelle Truchon	Élue	Octobre 2019	1 020 \$	8/10	Gouvernance Instances	1/1 2/3
Nord-Est	Darlène Tremblay	Cooptée	Octobre 2019	765 \$	5/5		
Administrateurs nommés par l'OPQ	Anne-Marie Hébert		Octobre 2019		9/10		
	Lucie Lafontaine		Octobre 2019		8/10	Gouvernance	1/1
	Alain Martineau		Octobre 2017		7/10	Audit	2/2
	Jean-Pierre Tremblay		Octobre 2017		8/10	Instances	2/3

* À la suite des élections du mois de mai 2019, ces administrateurs ont quitté le C.A. le 3 octobre 2019 :

- Josée Boudreau (Laval/Laurentides/Lanaudière)
- Geneviève Chevrier (Québec/Chaudière-Appalaches/Bas-Saint-Laurent/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine)
- Roselyne Hétu (Montréal)
- Karine Pellerin (Saguenay-Lac-Saint-Jean/Côte-Nord/Nord-du-Québec)
- Dominique Plante (Mauricie/Centre-du-Québec)

** Cédric Mailloux a été nommé sur ce comité en octobre 2019, par conséquent il n'a participé qu'à une seule rencontre.



► Le conseil d'administration (C.A.) a tenu huit réunions ordinaires et deux réunions extraordinaires au sujet de l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement en mars dernier. Voici les principales décisions prises au cours de la période visée par ce rapport.

Sur propositions dument appuyées, il a été résolu :

Adoption de règlements, de politiques et prise de position

- de demander à un établissement de régulariser la pratique professionnelle dans le milieu des épreuves diagnostiques de la fonction cardiorespiratoire en faisant appel à des professionnels autorisés à exercer dans ce milieu ;
- de produire un mémoire en collaboration avec le CMQ conformément au processus gouvernemental pour les demandes de rehaussement d'un diplôme donnant ouverture au permis d'inhalothérapeute ;
- de conclure avec le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) une entente visant la transmission de l'information relative au dépôt de toutes accusations criminelles contre un inhalothérapeute ;
- de signer la *Déclaration de Montréal sur l'intelligence artificielle* ;
- d'adopter les *lignes directrices des comités d'audit et de gouvernance* ;
- d'adopter les *lignes directrices du comité consultatif (élection)* ;
- d'adopter la *politique en matière de harcèlement au travail et la politique en matière de drogues, d'alcool, de médicaments et autres substances*.

Gouvernance

- de constituer un comité de gouvernance et un comité d'audit et d'en nommer les administrateurs ;
- de constituer le comité d'enquête et d'éthique et de nommer les membres du comité ;
- de fixer à deux ans la durée des mandats aux postes de la vice-présidence et de la trésorerie ;

- de tenir les élections sur trois jours, soit du 16 au 18 mai 2019, par vote électronique ;
- de nommer les témoins pour le dévoilement du scrutin 2019 ;
- d'adopter le serment de discrétion et d'impartialité du personnel électoral ;
- de constituer un comité consultatif et d'en nommer les membres ;
- de nommer, à la suite d'un appel de candidatures pour la région Nord-Est, madame Darlène Tremblay, administratrice au C.A. ;
- de tenir l'AGA le 4 octobre 2019 à l'hôtel Hilton Lac-Leamy ;
- de fixer le jeton de présence à 260 \$ pour l'exercice financier 2020-2021, à la suite de l'approbation des membres lors de l'AGA ;
- de reporter la prochaine planification stratégique à l'année 2021-2022 ;
- d'adopter le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2018-2019 ;
- d'adopter le plan d'action 2019-2020.

Pandémie de COVID-19 — état d'urgence

- de reporter au 1^{er} juin la date limite pour le renouvellement de l'inscription au Tableau des membres pour l'exercice 2020-2021 ;
- de déterminer les conditions et les limitations pour la délivrance des autorisations spéciales pour les anciens membres âgés de moins de 70 ans et ne figurant plus au Tableau depuis moins de cinq ans ;
- d'alléger temporairement et de façon exceptionnelle les modalités de l'externat ;
- de déterminer les conditions et les limitations permettant à un membre non actif depuis moins de cinq ans de modifier son statut à membre actif, sans frais, pour la durée de l'urgence sanitaire.

Tableau des membres

- de radier du Tableau des membres : les personnes qui n'ont pas effectué le paiement de la cotisation annuelle dans les délais prescrits, celles qui ont abandonné l'exercice ou qui ont signifié prendre leur retraite ;
- de limiter le droit d'exercice d'une personne demandant un permis d'exercice après plus de trois ans après l'obtention d'un diplôme, et ce, jusqu'à la réussite des programmes de perfectionnement qui leur ont été imposés ;
- d'accorder une limitation volontaire à un inhalothérapeute ;
- de délivrer un permis à toute personne qui satisfait aux conditions prescrites par le *Code des professions* et aux règlements adoptés par l'OPIQ ;
- de reconnaître aux diplômés des maisons d'enseignement des autres provinces canadiennes, qui ont réussi l'examen reconnu par l'Ordre, une équivalence partielle de leur formation en *Techniques d'inhalothérapie* ; de leur imposer un stage clinique de perfectionnement en assistance anesthésique, d'au plus 10 jours, et de leur délivrer un permis restrictif temporaire dans le secteur de l'assistance anesthésique, et ce, jusqu'à la réussite dudit stage ;
- de délivrer un permis à toute personne formée à l'étranger qui détient une attestation d'études collégiales (AEC) ou qui a satisfait aux conditions prescrites par le C.A. et qui aura réussi l'examen reconnu par l'Ordre ;
- de lever la limitation du droit d'exercice de quatre membres ;
- de réinscrire 27 inhalothérapeutes au Tableau des membres de l'Ordre.

Pratique professionnelle

- d'imposer des cours à 25 membres dans un délai imparti ;
- de limiter le droit d'exercice de deux membres pour différents motifs, et ce, jusqu'à la réussite des programmes de perfectionnement qui leur ont été imposés ;

- de reconnaître des équivalences partielles à six candidats formés à l'étranger et d'imposer des cours, des stages cliniques et l'examen aux fins d'obtention du permis d'exercice de la profession ;
- d'adopter le calendrier des visites d'inspection professionnelle ;
- d'approuver des activités de formation continue aux fins d'application du *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres* ;
- d'accorder une dispense de formation continue à quatre membres conformément aux dispositions de l'article 3.2 du *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec* ;
- d'adopter le *Cadre de référence sur les notes au dossier*.

Finances

- d'adopter le budget 2019-2020 ;
- d'adopter les états financiers courants ;
- de changer de logiciel comptable et de donner la comptabilité en contrat d'impartition externe pour alléger la tâche de l'adjointe de direction ;
- d'indexer la cotisation annuelle de 2 % pour l'exercice 2020-2021 (425 \$ pour le statut de membre actif et à 241 \$ pour le statut de membre non actif) à la suite de la consultation des membres ;
- d'entériner la rémunération des dirigeants qui s'appuie sur une analyse comparative effectuée avec d'autres ordres et organismes sans but lucratif analogues à l'OPIQ, laquelle établit :
 - le salaire du président à 57 784 \$ sans autre prime, pour une disponibilité hebdomadaire de deux jours ;
 - le salaire de la directrice générale et Secrétaire à 150 240 \$, avec contribution au régime de retraite de 12 % et assurances collectives usuelles, sans autre prime, pour un horaire de travail hebdomadaire de cinq jours.





NOMINATIONS

Le C.A. a procédé à plusieurs nominations au cours du présent exercice. Il a notamment :

- nommé monsieur Jocelyn Vachon, président et madame Josée Prud'Homme, directrice générale et Secrétaire, à titre de délégués et madame Isabelle Truchon, à titre de déléguée substitut au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) ;
- nommé plusieurs personnes à titre de membres de différents comités de l'Ordre ;
- nommé plusieurs maîtres de stages cliniques ;
- nommé les lauréats des différents prix remis lors du congrès 2019.

COMITÉ AUX INSTANCES (C.I.)

Conformément à l'article 62.1 (1) du *Code des professions*, le C.A. a délégué au comité aux instances ses pouvoirs en matière de décisions à portée individuelle.

Réunions

Le C.I. a tenu trois séances ordinaires au cours de l'exercice 2019-2020.

Activités principales

Le comité aux instances a pris des décisions quant aux stages et cours de perfectionnement imposés à la suite d'inspection particulière, de réinscription ou de demande d'équivalence et concernant un plaidoyer de culpabilité à une infraction criminelle ou disciplinaire.

Les membres du comité aux instances au 31 mars 2020

Jocelyn Vachon, inh., président
Sylviane Landry, inh., trésorière
Cédric Mailloux, inh., administrateur
Annie Quenneville, inh., administratrice
Jean-Pierre Tremblay, administrateur nommé par l'Office des professions

Les membres substituts :

Mélanie Bergeron, inh., Isabelle Truchon, inh., Gabrielle St-Pierre, inh. et Nathalie Lehoux, inh., administratrices élues, ainsi que Lucie Lafontaine, administratrice nommée par l'Office des professions.

COMITÉ DE GOUVERNANCE

Ce comité a été mis sur pied en octobre 2019 et son mandat consiste à appuyer le conseil d'administration dans la mise en œuvre d'une gouvernance fondée sur les principes d'efficacité, de transparence et de reddition de comptes.

Réunions

Le comité a tenu deux rencontres entre le 5 octobre 2019 et le 31 mars 2020.

Activités principales

Lors de sa première rencontre, le comité s'est doté d'un plan de travail pour le prochain exercice, soit la révision du *Code de déontologie et d'éthique* et de la politique de régie interne. Il a également procédé à l'évaluation de la contribution de la directrice générale et Secrétaire. Ses membres ont recommandé au C.A. de reporter l'exercice de la planification stratégique en 2021-2022.

Les membres du comité de gouvernance au 31 mars 2020

Jocelyn Vachon, inh., président
Lucie Lafontaine, administratrice nommée par l'Office des professions
Nathalie Lehoux, inh., administratrice
Isabelle Truchon, inh., vice-présidente

COMITÉ D'AUDIT

Ce nouveau comité soutient le conseil d'administration qui s'acquitte de ses obligations et responsabilités de surveillance de la qualité et de l'intégrité de l'information financière. Il exerce un rôle de vigie et il surveille les activités d'audit externe, du contrôle interne, de la gestion des risques et de la sécurité de l'information.

Réunions

Le comité a tenu deux rencontres entre le 5 octobre 2019 et le 31 mars 2020.

Activités principales

Le bail du siège social de l'Ordre venant à échéance le 1^{er} décembre 2020, le comité a pris connaissance de l'analyse des différentes options en fonction des besoins de l'organisation. Il a également étudié les prévisions budgétaires 2020-2021 et a adressé des recommandations au C.A.

Les membres du comité d'audit au 31 mars 2020

Sylviane Landry, inh., trésorière
 Annie Quenneville, inh., administratrice
 Alain Martineau, administrateur nommé
 par l'Office des professions

RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE DÉLIVRANCE DE PERMIS**Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées par une personne qui ne détient pas un diplôme requis**

	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	N'ont pas fait l'objet d'une décision
Au Canada	3	0	3	0	0
Hors du Canada	6	0	6	0	0

Nombre de demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0
Stages	0	0
Cours et stages	0	0
Stages et examen	3	0
Cours et examen	0	0
Cours, stages et examen	0	6

L'Ordre n'a pas de règlement en application des paragraphes e et i de l'article 94 du *Code des professions*.

DÉLIVRANCE DE PERMIS

Nombre d'activités relatives à la délivrance des permis

Demandes de délivrance	Reçues	Acceptées	Refusées	N'ont pas fait l'objet d'une décision
Fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du <i>Code des professions</i>	151	151	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de délivrance du permis	0	0	0	0
Fondées sur l'article 37 de la <i>Charte de la langue française</i> (permis temporaire)	0	0	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de délivrance du permis	8*	8*	0	0
Fondées sur la détention légale d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	6	6	0	0

* dont 3 permis restrictifs temporaires.

L'Ordre n'a pas de règlement en application des paragraphes e et i de l'article 94 du *Code des professions*.

GARANTIE CONTRE L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Répartition des membres inscrits au 31 mars 2020		Montant prévu de la garantie (\$)	
Moyen de garantie	Nombre de membres	Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance collective	4102	1 000 000	1 000 000
Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie (\$) selon le moyen de garantie			
Nom de la classe	Nombre de membres	Montant prévu par sinistre	Montant prévu pour l'ensemble des sinistres
Membre actif	4102	1 000 000	1 000 000

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe g de l'article 93 du *Code des professions*.



Affaires juridiques

La direction des affaires juridiques est responsable du volet réglementaire de l'Ordre, notamment l'adoption de tout règlement exigé par le *Code des professions*. Lorsque l'Ordre ordonne l'examen médical d'un inhalothérapeute ou les infractions liées à l'exercice de la profession, elle s'implique dans ces dossiers. Elle s'occupe de l'exercice en société des membres et de l'application du règlement qui autorise les étudiants qui ont terminé leur deuxième année à effectuer un externat. En collaboration avec l'équipe, elle assure l'application du *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'OPIQ*. La directrice des affaires juridiques agit aussi comme secrétaire du conseil de discipline, du comité de révision et du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie. Enfin, elle assume la responsabilité du traitement des demandes d'accès à l'information.

Participation aux activités du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)

- Membre du forum des conseillers juridiques
- Membre du forum des secrétaires de conseil de discipline
- Membre du groupe de travail sur l'implantation du vote électronique

Règlementation

À la fin de l'été 2019, l'Ordre a déposé à la Commission des institutions un mémoire sur le projet de loi n° 29, *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées* qui contient des modifications attendues depuis longtemps et qui favorise une pratique interdisciplinaire optimale. Il prévoit l'actualisation de plusieurs dispositions clés dont la description du champ d'exercice des inhalothérapeutes et l'enchâssement au *Code des professions* de l'activité d'évaluation cardiorespiratoire d'une personne symptomatique.

Dans son mémoire, l'Ordre a soumis une modification au libellé de l'activité d'évaluation pour inclure non seulement l'évaluation cardiorespiratoire, mais aussi l'évaluation en contexte d'anesthésie, de sédation-analgésie et d'assistance ventilatoire. L'ajout d'une

activité réservée de vaccination dans le cadre de la *Loi sur la santé publique* a également été proposé, afin de permettre un meilleur accès aux soins et aux services en santé puisque la vaccination par l'inhalothérapeute serait alors soustraite à la nécessité d'une ordonnance.

Optimisation de l'activité de vaccination

Pendant l'exercice 2019-2020, avec l'objectif d'augmenter la couverture vaccinale contre la grippe ou le pneumocoque des personnes atteintes de maladies cardiorespiratoires chroniques, l'Ordre a mené plusieurs actions visant à déployer davantage la vaccination par les inhalothérapeutes dans le cadre de leur champ d'exercice.

L'Ordre a ainsi développé et diffusé un modèle d'ordonnance collective à l'attention des établissements. En collaboration étroite avec la Direction de la prévention et du contrôle des maladies infectieuses du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS), des modifications ont été apportées au *Protocole d'immunisation du Québec (PIQ)* afin d'intégrer les inhalothérapeutes comme vaccinateurs.

Enfin, faut-il le mentionner, la fin de l'exercice financier a été affectée par les nombreuses mesures exceptionnelles mises en place à la suite de la déclaration d'état d'urgence sanitaire liée à la pandémie de COVID-19.

Formation continue (application du Règlement)

Les inhalothérapeutes sont tenus d'effectuer un minimum de 30 heures de formation liées à leur pratique professionnelle, par période de référence de deux ans, comme prévu par le *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec*.

Au cours du dernier exercice financier, 399 inhalothérapeutes ont fait l'objet d'une vérification de leurs pièces justificatives pour la période de référence 2016-2018 et un seul s'est vu imposer la suspension de son droit d'exercer des activités professionnelles jusqu'à ce qu'il fournisse la preuve qu'il a remédié au défaut indiqué dans l'avis à cet effet.



Sanctions imposées découlant du défaut de suivre une ou des activités de formation continue obligatoire

Date de fin de la période de référence : 31 mars 2018

Nombre

Suspension du droit d'exercer des activités professionnelles jusqu'à ce que le membre fournisse la preuve qu'il a remédié au défaut indiqué dans l'avis à cet effet

1

Exercice de la profession d'inhalothérapeute en société

Le *Règlement sur l'exercice de la profession d'inhalothérapeute en société* autorise un inhalothérapeute à exercer ses activités professionnelles au sein d'une société par actions ou d'une société en nom collectif à responsabilité limitée au sens du chapitre VI.3 du *Code des professions*. Il peut choisir d'y pratiquer seul ou avec un ou

des membres d'un ordre professionnel régi par le *Code des professions*.

Au 31 mars 2020, 22 inhalothérapeutes exerçaient la profession au sein d'une société par actions, alors que deux membres exerçaient en société en nom collectif à responsabilité limitée.

Répartition des membres exerçant en société au 31 mars 2020

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie de base (\$)	
		par sinistre	pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance individuelle	24	1 000 000	1 000 000

Les membres du comité de révision au 31 mars 2020

Dominique Brault, inh.

Raymond Proulx, représentant du public

Carole Prud'Homme, inh.

M^{re} Andréanne LeBel, secrétaire du comité

Comité de révision

Le comité de révision donne, à toute personne qui le demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline de l'Ordre.

Aucune demande d'avis n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

Conseil de discipline

Le conseil de discipline est un tribunal indépendant de l'Ordre dans l'exécution de ses fonctions. Il entend toute plainte formulée par le syndic, un syndic adjoint ou toute autre personne, concernant un inhalothérapeute, pour une infraction commise aux dispositions du *Code des professions*, du *Code de déontologie des inhalothérapeutes du Québec* ou des règlements adoptés en vertu du *Code des professions*.

Lorsqu'il siège, le conseil de discipline est composé de trois personnes : le président du conseil, soit un avocat nommé par le gouvernement, et deux membres inhalothérapeutes nommés par le C.A. de l'OPIQ.

Au cours de l'exercice financier qui se terminait le 31 mars 2020, le conseil de discipline n'a été saisi d'aucune nouvelle plainte disciplinaire et a clos deux plaintes déposées au cours de l'exercice financier précédent.

Le conseil de discipline a ainsi tenu quatre audiences, dont deux conférences de gestion et deux audiences sur culpabilité et sanction. Sur les deux décisions qu'il a rendues, une l'a été dans les 90 jours de la prise en délibéré.

Les membres du conseil de discipline au 31 mars 2020

Catherine Champagne, inh.
Martine Forest, inh.
Catherine O'Brien, inh.
Louise Parent, inh.
Martin Plante, inh.
Guylaine Ritcher, inh.
Julie Roy, inh.
Nicole St-Georges, inh.
Rita Troini, inh.
Alain Viger, inh.

M^e Andréanne LeBel, secrétaire du conseil de discipline

Activités de formation suivies par les membres du conseil de discipline, autres que le président, au 31 mars 2020

Activité de formation	Nombre	
	l'ayant suivie	ne l'ayant pas suivie
Processus disciplinaire — volet 1 (CIQ)	9	1
Actes dérogatoires à caractère sexuel (CIQ)	7	3

Note : compte tenu du court délai entre sa nomination et son assignation à siéger, une membre a reçu une formation d'introduction aux fonctions de membre du conseil de discipline.



Plaintes dont l'audience est terminée par le conseil du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020

Nature des infractions	Nombre
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession ou à la discipline des membres de l'Ordre (a. 59.2)	2
Infractions liées à la qualité des services professionnels (défaut d'exercer la profession selon les normes les plus élevées)	1
Infractions liées à la tenue de dossier du professionnel	1
Infractions liées au comportement du professionnel	1

Note : comme une plainte peut concerner plusieurs catégories de nature d'infraction, le nombre total des plaintes issu de ce tableau peut être plus élevé que le nombre de plaintes ayant fait l'objet d'un dépôt au conseil de discipline.

Décisions du conseil de discipline

Décisions du conseil de discipline	Nombre
Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant la plainte	0
Déclarant l'intimé coupable	0
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	2
Imposant une sanction	0

Sanctions imposées par le conseil de discipline

Réprimande	1
Radiation permanente	0
Radiation temporaire	3
Amende	1
Publication d'avis	1
Déboursés	2
Limitation temporaire	0

Note : comme plusieurs sanctions peuvent être imposées dans une même décision, le nombre total des sanctions issu de ce tableau peut être plus élevé que le nombre de décisions rendues par le conseil de discipline.



Toutes les plaintes ont été portées par le syndic et aucune plainte privée n'a été reçue au cours de l'exercice.

Le conseil de discipline n'a formulé aucune recommandation au conseil d'administration au cours de l'exercice.

Aucune décision n'a été portée en appel ou n'était en cours au Tribunal des professions.

Aucune requête en inscription au Tableau à la suite d'une radiation ou requête en reprise du plein droit d'exercice n'a été reçue au cours de l'exercice. Conséquemment, aucune décision n'a été rendue par le conseil de discipline à cet effet au cours de l'exercice.

Rapport du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie a pour mandat d'examiner et d'enquêter sur toute information reçue relativement à un manquement aux normes d'éthique et de déontologie par un administrateur élu ou nommé, incluant le président de l'Ordre.

Le comité s'est réuni au cours de l'exercice 2019-2020 et a commencé les travaux sur l'édiction du *Règlement intérieur du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec*.

Aucune activité relative à l'application du code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Ordre n'était pendant au 31 mars de l'exercice précédent et aucune activité n'est à signaler au cours de l'exercice.

Les membres du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie au 31 mars 2020

Céline Beaulieu, ancienne administratrice et ex-présidente de l'Ordre

Francine LeHouillier, inh., membre de l'Ordre ayant une expérience, expertise, sensibilisation ou un intérêt marqué en matière de déontologie et d'éthique — n'étant pas administrateur de l'Ordre ni employée de l'Ordre ou une personne liée

Raymond Proulx, représentant du public nommé par l'Office des professions — n'étant pas administrateur de l'Ordre

M^e Andréanne LeBel, secrétaire du comité

Bureau du syndic



Le bureau du syndic a pour mandat de traiter toutes les informations relatives à une infraction commise au *Code des professions* et aux règlements qui régissent la profession d'inhalothérapeute, dont le *Code de déontologie des inhalothérapeutes du Québec*.

À l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec, par délégation de son conseil d'administration, le bureau du syndic est également responsable des enquêtes relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation du titre d'inhalothérapeute.

Équipe du bureau du syndic

Syndic

Bernard Cadieux, inh., M.A.P., M. Sc.

Syndiques adjointes

Julie Richard, inh.

Marie-Claude Genest, inh.

Adjointe exécutive

Catherine Larocque

Activités

Au cours de l'année 2019-2020, la majorité des signalements faits au syndic étaient liés à des aspects déontologiques et réglementaires. Plusieurs dossiers soulevaient des problématiques mixtes en ce sens qu'ils concernaient à la fois le comportement et la pratique professionnelle des inhalothérapeutes. Encore cette année, on nous a exprimé plusieurs doléances à propos des soins et des services prodigués liés aux troubles respiratoires du sommeil.

En raison de son mandat de protection du public, le bureau du syndic collabore avec toutes les instances de l'Ordre dans plusieurs dossiers administratifs qui visent la pratique professionnelle. À cet égard, nous avons ouvert 13 nouveaux dossiers administratifs **au cours de l'exercice**. Douze dossiers administratifs sont toujours en cours au 31 mars 2020, dont huit ouverts dans **le présent exercice**.

Au 1^{er} avril 2020, nous avons fermé tous les dossiers antérieurs au 31 mars 2019.

Pendant l'exercice, le bureau du syndic a ouvert 69 dossiers touchant 45 membres issus de tous les milieux d'exercice en inhalothérapie. Dix de ces dossiers sont toujours actifs au 31 mars 2020 et continueront de faire l'objet d'un suivi durant la période de référence 2020-2021.

Les tableaux qui suivent présentent le sommaire des dossiers traités par le bureau du syndic.

**Bernard Cadieux, inh.,
M.A.P., M. Sc.**

Enquêtes disciplinaires du bureau du syndic ou des syndicats *ad hoc***Demandes d'information et signalements adressés au bureau du syndic**

Les demandes d'information (par téléphone ou par courriel) adressées au bureau du syndic au cours de l'exercice ou les signalements reçus par le bureau du syndic (dénonciation/délation par téléphone, par courriel ou par tout autre média), sans que ceux-ci soient appuyés d'une demande d'enquête formelle, au cours de l'exercice.

	Nombre
Demandes d'information adressées au bureau du syndic au cours de l'exercice	53
Signalements reçus par le bureau du syndic au cours de l'exercice	4

Enquêtes disciplinaires du bureau du syndic (a. 122)

	Nombre
Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars de l'exercice précédent	2
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice selon la source principale (au total)	12
Demandes d'enquête formulées par une personne du public (incluant les membres d'autres ordres professionnels)	10
Demandes d'enquête formulées par un membre de l'Ordre	1
Demandes d'enquête formulées par le comité d'inspection professionnelle ou par l'un de ses membres (a. 112, al. 6)	0
Demandes d'enquête formulées par un membre de tout autre comité de l'Ordre ou par un membre du personnel de l'Ordre	0
Enquêtes entreprises par le bureau du syndic à la suite d'une information (a. 122)	1
Total des membres visés par les enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	17
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue) (au total)	9
Enquêtes fermées moins de 90 jours à la suite de leur ouverture	4
Enquêtes fermées entre 91 et 179 jours à la suite de leur ouverture	3
Enquêtes fermées entre 180 et 365 jours à la suite de leur ouverture	2
Enquêtes fermées plus de 365 jours à la suite de leur ouverture	0
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	5

Décisions rendues par le bureau du syndic *au cours de l'exercice* sur les enquêtes disciplinaires fermées, qu'elles aient été ouvertes *au cours de l'exercice* ou antérieurement

	Nombre
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline	0
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte (au total)	9
Enquêtes ayant conduit à la conciliation du syndic (a. 123.6)	1
Enquêtes où le professionnel s'est vu accorder une immunité (a. 123.9)	0
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures envers le professionnel	5
Enquêtes autrement fermées (au total)	0
Demandes d'enquêtes frivoles ou quérulence	0
Pas matière à porter plainte	3
Pas suffisamment de preuves pour porter plainte	0
Autres motifs	0

Requêtes en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres (article 122.0.1)

Aucune requête n'a été transmise au conseil de discipline par le bureau du syndic **au cours de l'exercice** à l'effet d'imposer immédiatement une suspension ou une limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser un titre réservé aux membres de l'Ordre à un professionnel faisant l'objet d'une infraction punissable de cinq ans d'emprisonnement ou plus liée à l'exercice de la profession.

Enquêtes rouvertes au bureau du syndic

Aucune enquête **rouverte** n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été rouverte au cours de l'exercice.

Enquêtes des syndicats *ad hoc*

	Nombre
Enquêtes pendantes (sans action ou décision) au 31 mars de l'exercice précédent	1
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (au total)	0
Enquêtes ouvertes à la suite de la suggestion du comité de révision (a. 121.3)	0
Enquêtes ouvertes à la suite de la demande du syndic (a. 121.3)	0
Enquêtes ouvertes à la suite de la demande du conseil d'administration (a. 121.3)	0
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue) (au total)	1
Enquêtes fermées 180 jours (6 mois) ou moins de la réception de la demande	0
Enquêtes fermées entre 6 mois et 1 an de la réception de la demande	1
Enquêtes fermées plus de 365 jours de la réception de la demande	0
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	0

Nature et nombre de plaintes, déposées par le bureau du syndic ou par les syndicats *ad hoc* au conseil de discipline au cours de l'exercice, concernées par chacune des catégories de nature d'infractions

	Nombre
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs au refus de fournir des services à une personne pour des raisons de race, de couleur, de sexe, d'âge, de religion, d'ascendance nationale ou d'origine sociale de cette personne (a. 57), à l' utilisation illégale d'un titre de spécialiste (a. 58), à l' utilisation illégale du titre de docteur (a. 58.1) ou à l' exercice d'une profession, d'un métier, d'une industrie, d'un commerce, d'une charge ou d'une fonction incompatible avec l'honneur, la dignité ou l'exercice de sa profession (a. 59.2)	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession à caractère sexuel (a. 59.1 ou au code de déontologie des membres de l'ordre professionnel)	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs à la collusion , à la corruption , à la malversation , à l' abus de confiance ou au trafic d'influence (a. 59.1.1)	0
Infractions à caractère économique (appropriation, comptes en fidéicommiss, etc.)	0
Infractions liées à la qualité des services rendus par le professionnel	0
Infractions liées au comportement du professionnel	0
Infractions techniques et administratives (déclaration annuelle fausse ou incomplète)	0
Infractions liées à la publicité	0
Infractions liées à la tenue des dossiers du professionnel	0
Entraves au comité d'inspection professionnelle (a. 114)	0
Entraves au bureau du syndic (a. 122, al. 2)	0
Condamnations du professionnel par un tribunal canadien (a. 149.1)	0

Note : comme une plainte peut concerner plusieurs catégories de nature d'infraction, le nombre total des plaintes issu de ce tableau peut être plus élevé que le nombre de plaintes ayant fait l'objet d'un dépôt au conseil de discipline.

Requêtes adressées au conseil de discipline par le bureau du syndic ou par un syndic *ad hoc* à la suite d'une plainte déposée au cours de l'exercice à l'effet d'imposer à un membre une radiation provisoire immédiate ou une limitation provisoire immédiate de son droit d'exercer des activités professionnelles (a. 130)

	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une telle requête au cours de l'exercice	0

État des plaintes portées au conseil de discipline par le bureau du syndic ou par les syndics *ad hoc*

	Nombre
Plaintes du bureau du syndic pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent	2
Plaintes portées par le bureau du syndic au conseil de discipline au cours de l'exercice	0
Nombre total de chefs d'infraction concernés par ces plaintes	—
Plaintes du bureau du syndic fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés) (au total)	2
Plaintes retirées	—
Plaintes rejetées	—
Plaintes pour lesquelles l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	—
Plaintes pour lesquelles l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	2
Plaintes du bureau du syndic pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice	0

Informations transmises au comité d'inspection professionnelle au cours de l'exercice par le bureau du syndic ou par les syndics *ad hoc* (a. 122.1)

	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle par le bureau du syndic (qu'il y ait eu dépôt d'une plainte ou non à leur endroit)	2

Échanges de renseignements ou de documents utiles par le bureau du syndic ou par les syndics *ad hoc* avec des syndics d'autres ordres professionnels au cours de l'exercice (a. 124, al. 2)

Aucun membre de l'Ordre ou d'un autre ordre professionnel n'a fait l'objet d'un échange de renseignements ou de documents utiles avec des syndics d'autres ordres professionnels.

Demande d'accès en vertu du Régime d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels applicable aux ordres professionnels

Aucune demande d'accès n'a été formulée au bureau du syndic **au cours de l'exercice**.

**Activités de formation suivies par les membres du bureau du syndic
au 31 mars 2020 (article 121.0.1)**

Activité de formation	Nombre de personnes	
	l'ayant suivi	ne l'ayant pas suivie
Colloque collaboration interprofessionnelle	1	2
Congrès de l'OPIQ	2	1
Congrès du CIQ	1	2

Conciliation et arbitrage des comptes d'honoraires

Aucune demande de conciliation ou d'arbitrage de comptes d'honoraires n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue **au cours de l'exercice**.

Répression des infractions prévues au chapitre VII du Code ou à une loi constituant un ordre, commises par une personne qui n'est pas membre d'un ordre

Enquêtes relatives aux infractions prévues au chapitre VII du Code des professions	
	Nombre
Enquêtes pendantes (sans action ou décision) au 31 mars de l'exercice précédent	1
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (au total)	3
En matière d'exercice illégal ou d'usurpation de titre (a. 188.1 à 188.2)	—
En d'autres matières pénales en vertu des articles 187.18, 188.2.1 et 188.3 du Code	—
En d'autres matières pénales en vertu de l'article 188.2.2 du Code (représailles)	—
Perquisitions menées au cours de l'exercice (a. 190.1)	0
Enquêtes complétées au cours de l'exercice (au total)	3
Poursuites pénales intentées (a. 189, a. 189.0.1, a. 189.1)	—
Actions non judiciaires (au total)	1
Avertissements, incluant invitations à devenir membre	1
Mises en demeure	—
Enquêtes fermées sans autres mesures (manque de preuves ou autres raisons)	2
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	1

Exercice illégal et usurpation de titre — poursuites pénales relatives aux infractions prévues au chapitre VII du Code (articles 189, 189.0.1 et 189.1)

Aucune poursuite pénale pour exercice illégal et usurpation de titre n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été intentée **au cours de l'exercice**.

Amendes imposées au cours de l'exercice et créances irrécouvrables

Aucune amende n'a été imposée et aucune créance irrécouvrable n'a été comptabilisée **au cours de l'exercice**.



pneumologie

Valérie Nadeau, inh. (à gauche)
Laurence Séguin, stg. inh.

Comité de la formation des inhalothérapeutes

Le comité de la formation s'est réuni à deux reprises au cours du présent exercice. Les principaux sujets à l'ordre du jour furent l'agrément national pour les programmes de formation en thérapie respiratoire, le rehaussement de la formation initiale des inhalothérapeutes et l'élaboration d'une formation en éthique et en déontologie pour les étudiants en inhalothérapie et les membres.

Le comité n'a envoyé aucun avis ou recommandation au C.A. de l'Ordre au cours de l'exercice.

En terminant, je souligne le départ de madame Line Arsenault, représentante de la Fédération des cégeps, remplacée par madame Caroline Munn à qui je souhaite la bienvenue. Je profite de l'occasion pour remercier tous les membres du comité de leur collaboration.

Les membres du comité de la formation au 31 mars 2020

Jocelyn Vachon, inh., M. Éd., président, OPIQ
Caroline Munn, inh., représentante de la Fédération des cégeps
Anne Couillard, représentante de la Fédération des cégeps
Stéphanie Charest, représentante du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec
Josée Prud'Homme, M.A.P., Adm.A., directrice générale et Secrétaire, OPIQ

Jocelyn Vachon, inh., M. Éd.
Président



Inspection professionnelle

Cette année encore, j'ai le plaisir de vous présenter le bilan des diverses activités relevant de ma fonction de coordonnatrice à l'inspection professionnelle. À ce titre, je veille au suivi des dossiers d'inspection particulière et des demandes de réinscription au Tableau des membres de l'OPIQ après une période d'inactivité de trois ans. En partenariat avec le comité d'inspection professionnelle (CIP), j'assure la surveillance de l'exercice professionnel. Enfin, la coordination des stages des personnes formées à l'étranger relève aussi de ma responsabilité.

Outre les activités régulières de l'inspection, j'ai eu la chance de participer à l'élaboration et à la consultation de plusieurs documents. En plus de bénéficier du soutien et de l'engagement des inspecteurs, des membres du CIP et de mes collègues de la permanence, j'ai pu compter sur la disponibilité, l'implication et la collaboration de monsieur Daniel Jorgic et de madame Sylvie Gagnon, inspecteurs professionnels, ainsi que sur celle de madame Ophélie Dréau, adjointe à l'inspection professionnelle. Sans leur contribution, le mandat de l'inspection professionnelle serait incomplet. Je tiens à les remercier.

Enfin, je profite de la tribune qui m'est ici offerte afin d'exprimer ma reconnaissance aux administrateurs du conseil d'administration, ainsi qu'à madame Josée Prud'Homme, directrice générale et Secrétaire, pour sa confiance et sa grande disponibilité et pour les nombreux projets stimulants qui me sont délégués.

L'inspection professionnelle s'appuie sur une équipe composée de treize personnes, dont un inspecteur permanent, une inspectrice contractuelle et deux experts en entrevue orale structurée.

Afin de remplir son mandat, le CIP a tenu six réunions ordinaires et six réunions téléphoniques pendant lesquelles il a notamment :

- établi son programme d'inspection générale qui planifie 57 visites en établissement (38 visites d'audit de dossiers et de documents et 19 visites d'inspection professionnelle) ;
- déterminé, après analyse des autoévaluations, lesquels des 38 établissements prévus au programme recevraient la visite des inspecteurs ;
- entériné les rapports d'autoévaluation et les rapports d'inspection des établissements visités ;
- administré les affaires courantes du comité quant au plan d'action déterminé et à sa mission de surveillance de l'exercice ;
- développé des outils afférents à l'inspection professionnelle selon une approche par compétences.

Dans le cadre de ses activités, le CIP a aussi traité deux demandes d'inspection particulière qui se sont conclues par des recommandations au conseil d'administration.

Le programme annuel de surveillance générale de l'exercice s'est déroulé de pair avec la revue systématique de la tenue de dossier des inhalothérapeutes qui travaillent dans les établissements visés. Cette année, 994 inhalothérapeutes ont rempli une autoévaluation individuelle des compétences et ont reçu un rapport personnalisé.

L'équipe de l'inspection a réalisé 38 visites d'audit de dossiers et de documents et a par la suite effectué une visite d'inspection collective dans 19 établissements et procédé à 37 inspections individuelles. Soulignons que cinq inspections individuelles qui devaient se dérouler dans le cadre du programme de surveillance générale de l'exercice ont été reportées au prochain exercice en raison de l'état d'urgence sanitaire décrétée en mars 2020.



- ▷ En accord avec l'objectif stratégique visant à consolider les processus de surveillance et d'évaluation de nos activités, j'ai participé, en collaboration avec madame Line Prévost, rédactrice agréée, monsieur Pascal Rioux, coordonnateur au développement professionnel et madame Pierrette Morin, inhalothérapeute-conseil à l'admission, à la révision des standards de pratiques afin de les arrimer au *Référentiel des compétences requises à l'entrée dans la profession*.

Les membres du comité au 31 mars 2020

Josiane Mongeau, inh., présidente
 Sylvie Gagnon, inh., vice-présidente
 Martin Légaré, inh., membre
(fin du mandat 17 décembre 2019)
 Colette Vacri, inh., membre
 Dominique Hébert, inh., membre
(depuis le 17 décembre 2019)
 Sandra Di Palma, inh., coordonnatrice à l'inspection professionnelle et secrétaire du comité

De plus, afin de conscientiser les membres sur le rôle de l'Ordre et ses responsabilités j'ai produit de concert avec monsieur Daniel Jorgic et madame Sylvie Gagnon, un document explicatif sur le mécanisme de surveillance générale de l'exercice professionnel des inhalothérapeutes. Ce document a aussi fait l'objet d'une révision exhaustive par une firme de communication.

Enfin, dans le but de renforcer la stratégie préventive de nos mécanismes de surveillance et de contrôle de l'exercice, j'ai procédé à la refonte des normes de pratique relatives à la tenue de dossier et rédigé un guide de pratique clinique contemporain et en phase avec la réglementation en vigueur. Je remercie d'ailleurs tous mes précieux collaborateurs pour leur aide.



Sandra Di Palma, inh.
 Coordonnatrice à l'inspection professionnelle
 et secrétaire du comité d'inspection professionnelle

Informations générales

Nombre de membres du comité d'inspection professionnelle	5
Nombre de réunions du comité d'inspection professionnelle	12

Vérifications

Membres visités	354
Questionnaires d'autoévaluation transmis aux membres	994
Rapports de vérification rédigés à la suite d'une visite en établissement	56
Rapports de vérification rédigés à la suite d'une visite d'audit de dossiers et de documents	38
Rapports de vérification rédigés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire, s'il y a lieu	994

Inspections

Membres ayant fait l'objet d'une inspection particulière des compétences	2
Rapports d'inspection particulière des compétences rédigés	2

Inspecteur professionnel au 31 mars 2020

Daniel Jorgic, inh.

Inspectrice contractuelle au 31 mars 2020

Sylvie Gagnon, inh.

Inspecteurs au 31 mars 2020

Julie Aganier, inh.

Luc Beaudoin, inh.

Audrey Boudreault, inh.

Mélanie Boucher, inh.

Danièle Davidson, inh.

Line Girard, inh.

Julie Lévesque-Héliou, inh.

Sonia Larouche, inh.

Pierrette Morin, inh.

Lucille Grenier, inh.

Marie-France Potvin, inh.

Recommandations du CIP d'obliger un membre à terminer avec succès

Stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	24
Cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Stage et cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Stage et cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	2
Stage et cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Décisions du conseil d'administration

Approuvant en totalité les recommandations du comité d'inspection professionnelle	12
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic en application du 5 ^e alinéa de l'article 112 du <i>Code des professions</i>	0

Détails des activités de surveillance

Nombre d'inhalothérapeutes ayant fait l'objet d'une inspection générale individuelle	37
Nombre d'établissements sélectionnés pour le programme de surveillance générale de l'exercice collectif	57
Nombre d'établissements ayant fait l'objet d'une visite d'audit de dossiers et de documents	38
Nombre d'établissements ayant fait l'objet d'une inspection clinique collective	19
Nombre de visites d'inspection en établissement privé	3
Nombre de visites d'inspection en établissement public	16
Nombre d'inspections de suivi de l'exercice précédent	1
Nombre d'inhalothérapeutes travaillant dans ces établissements	391
Nombre d'inhalothérapeutes rencontrés lors des rétropections	199
Nombre d'inhalothérapeutes inspectés en milieu clinique	183

Communications

C' est avec plaisir que je vous présente le bilan des principales activités effectuées dans le cadre de mes fonctions pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 soit les communications, le programme *En santé cardiorespiratoire* et les projets spéciaux.

1. Communications

Plan de communication

Les méthodes de communication sont aujourd'hui multiples et elles évoluent à un rythme effréné. Ainsi, en conformité avec le plan d'action 2019-2020 et après une analyse des principales stratégies de communication existantes entre l'OPIQ et ses membres, nous avons présenté aux administrateurs un plan de communication. Ce dernier, qui s'appuyait sur des constats et proposait des pistes d'amélioration, portait essentiellement sur ces six moyens de communication :

- la lettre individuelle (envoi par courrier ou courriel) ;
- le courriel (envoi de masse) ;
- l'infolettre ;
- la revue *l'inhalo* ;
- le site Web (incluant le *Campus OPIQ*) ;
- les médias sociaux.

Il a été adopté par le C.A. en octobre dernier.

Publications

Revue *l'inhalo*

Nous avons publié trois nouvelles éditions. Les mandats de la recherche publicitaire et du graphisme ont été reconduits respectivement aux firmes CPS Média inc. et Fusion Communications & Design.



Bien que 3793 membres aient accepté de recevoir la revue, le lectorat semble bien moindre (tableau 1). Cela dit, il est difficile d'interpréter avec justesse le lectorat puisque la revue peut avoir été imprimée par une personne et partagée avec d'autres par la suite ; un même membre peut aussi l'avoir téléchargée plus d'une fois.

Mai 2019
volume 36, n° 1

[Au nom de la science](#)

Octobre 2019
volume 36, n° 2

[Soins aux aînés](#)

Janvier 2020
volume 36, n° 3

[L'évaluation, pierre angulaire de la pratique](#)

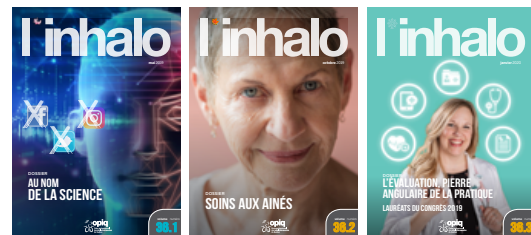


Tableau 1.

Nombre de téléchargement par édition

Édition	(n) téléchargement
Mai 2019	509
Octobre 2019	334
Janvier 2020	820

Bonnes pratiques d'utilisation personnelle et professionnelle des médias sociaux

Durant la période visée par ce rapport, nous avons rédigé des lignes directrices à l'intention des inhalothérapeutes portant sur l'utilisation des médias sociaux. Le document est en consultation et il sera publié au cours du prochain exercice.

Blogue de l'OPIQ (et sa page Facebook)

Nous avons créé cet outil de communication en 2018 afin de publier des billets (courts articles) destinés à la population. Concrètement, le blogue et sa page *Facebook* ont pour but d'informer sur des enjeux liés à la santé cardiorespiratoire en fonction de l'actualité du moment.



Chaque billet a aussi pour objectif de favoriser la discussion avec les inhalothérapeutes et de faire connaître, par la même occasion, leur rôle en pratique clinique. Nous avons publié un billet au cours de cet exercice financier.



3 questions... pour être en meilleure santé!

(juillet 2019)

Nous avons aussi publié 21 messages sur la page *Facebook* du blogue sur les sujets suivants (tableau 2).

Tableau 2.

Messages parus sur la page *Facebook* du blogue

Sujet	(n) message
Abandon du tabac	9
Asthme	1
Billet de l'OPIQ	1
Comportement physiquement actif	1
COVID-19	9

Communications récurrentes

La mise à jour du site Web ainsi que la diffusion de l'infolettre et de messages sur les plateformes de médias sociaux de l'OPIQ (*Facebook*, *Instagram*, *YouTube*, *Twitter* et *LinkedIn*) ont été maintenues et adaptées selon les besoins ou l'actualité du moment.

2. Programme *En santé cardiorespiratoire*

Lancés officiellement à l'automne 2016, les travaux réalisés avaient pour objectif de promouvoir et de favoriser l'appropriation du programme par les inhalothérapeutes et son intégration en pratique clinique. Aussi nombreuses que variées, voici les principales actions effectuées durant la période visée par ce rapport.

Rencontres

Colloque montréalais (avril 2019)

- Avec l'accord de la direction générale, maître Andréanne LeBel et moi avons présenté une conférence intitulée *De la parole à l'acte : prescription de médicaments pour la cessation tabagique*. L'évènement a aussi été l'occasion d'assister à des conférences diversifiées et intéressantes et d'échanger avec des inhalothérapeutes cliniciens de cette région.

Rencontre avec les coordonnateurs de programme et les directeurs d'études (septembre 2019)

- Pour ma collègue Andréanne LeBel et moi, cette rencontre a été l'occasion de faire le point sur les activités liées à la vaccination et à la prescription de médicaments pour la cessation tabagique et de répondre aux questions de l'auditoire.



Congrès de l'OPIQ (octobre 2019)

- Deux ateliers intitulés *Parler de saines habitudes de vie : mode d'emploi* ont été offerts dans la programmation scientifique du congrès. À l'aide d'histoires de cas, ces ateliers ont permis aux participants d'échanger sur les principales recommandations en vigueur en matière de saines habitudes de vie (abandon du tabagisme, hygiène du sommeil, activité physique et alimentation) chez l'enfant, l'adolescent et l'adulte et de discuter des moyens pour intégrer simplement et efficacement ce sujet lors d'entrevues avec les patients et leur famille.

Par ailleurs, au cours du dernier exercice financier, l'OPIQ a de plus réitéré son appui au [Défi J'arrête, j'y gagne!](#) et aux activités proposées aux jeunes et moins jeunes par [Le Grand défi Pierre Lavoie](#).



01

Programme *En santé cardiorespiratoire*

Octobre 2019 : Grande marche, à Montréal,
du Grand défi Pierre Lavoie

3. Projets spéciaux

Session de photos en milieu clinique

En septembre dernier, l'OPIQ était à la recherche d'une équipe d'inhalothérapeutes cliniciens pour une séance de photos en établissement dans le but de bonifier sa banque d'images. Des six candidatures reçues, le comité de sélection a choisi l'équipe d'inhalothérapeutes de l'Hôpital Charles-Le Moyne du CISSS de la Montérégie-Centre.

Le mandat de réaliser la session de photos a été octroyé par soumission à Andrés Guerra, d'AG image média et la séance s'est tenue les 12 et 13 février dernier.

L'OPIQ remercie la direction de l'Hôpital Charles-Le Moyne et les inhalothérapeutes participants ainsi que les membres du comité de sélection composé de madame Sylvie Gagnon, inhalothérapeute et vice-présidente du comité d'inspection professionnelle, madame Anne-Marie Hébert et monsieur Alain Martineau, tous deux administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec.



02

Session de photo en milieu clinique

Inhalothérapeutes de l'Hôpital Charles-Le Moyne.
Notez que certains participants peuvent être absents de cette photo.

03

communications
médiasAccès aux données scientifiques
(projet pilote)

L'OPIQ s'est allié à dix autres ordres du domaine de la santé et des services sociaux dans le but de favoriser l'accès et l'intégration des données scientifiques dans la pratique clinique de leurs membres respectifs.

Concrètement, pendant deux mois consécutifs et de façon successive, les inhalothérapeutes ont eu un accès gratuit à une sélection de journaux scientifiques édités par les maisons renommées *Wolters Kluwer* et *Elsevier*. À terme, le projet a permis d'évaluer la pertinence d'offrir aux professionnels un abonnement à un ou plusieurs éditeurs selon leur utilisation, l'achalandage constaté et le coût proposé par les maisons d'édition.

Pandémie de COVID-19

À l'instar des inhalothérapeutes, l'OPIQ s'est mobilisé pour faire face aux impacts de la pandémie de COVID-19 sur le réseau de la santé en particulier et sur la population en général.

Communication entre l'OPIQ et ses membres

À l'évidence, la communication entre l'Ordre et ses membres s'est avérée essentielle et se devait d'être claire. Pour cette raison, divers moyens de communication ont été instaurés en temps de pandémie. Parmi ceux-ci, soulignons la création d'une page Web dédiée à la COVID-19 sous la forme d'un fil d'actualité pour informer les membres, notamment sur l'évolution des dossiers de l'OPIQ (page [COVID-19 | Pour tout savoir](#)) et une autre dédiée au retour à la pratique pour les membres non actifs, les anciens membres de l'OPIQ et les étudiants en inhalothérapie qui souhaitent connaître les mesures facilitant le déploiement d'effectifs en inhalothérapie (page [COVID-19 | Comment aider?](#)).

Communication médiatique

L'Ordre a intensifié ses activités médiatiques pour soutenir les inhalothérapeutes cliniciens et faire connaître l'importance de leur contribution et de leur expertise unique en ventilation.

Sous le thème *Les inhalothérapeutes mobilisés*, voici les principales activités réalisées pour cette campagne :

- **adaptation du logo de l'OPIQ** : par solidarité envers les travailleurs de la santé et tous ceux qui se sont avérés essentiels aux besoins quotidiens de toute la population, l'OPIQ a ajouté les couleurs de l'espoir à son logo ;
- **rédaction de plusieurs communiqués** (conjoint ou non) à l'intention des médias québécois ;
- **apparitions publiques** : entre le 23 mars et le 3 mai, l'OPIQ a répondu positivement à 15 demandes de journalistes issus de divers médias (télévisuels, radiophoniques, écrits ou numériques). Pour chaque entrevue et selon le sujet abordé, un porte-parole de l'OPIQ ou un inhalothérapeute clinicien mandaté par l'OPIQ a répondu aux questions des journalistes.

Profitant du présent rapport, permettez-moi de remercier très sincèrement tous les inhalothérapeutes, délégués par l'OPIQ ou non, qui ont accepté de rencontrer les journalistes et ainsi fait rayonner la profession par leur témoignage et leur passion.

Je termine en exprimant ma profonde reconnaissance à la directrice générale et Secrétaire, madame Josée Prud'Homme, pour sa confiance, sa grande disponibilité et pour la liberté qu'elle m'a laissée dans l'accomplissement de mes fonctions. J'adresse aussi mes remerciements aux membres du conseil d'administration, à tous nos collaborateurs et mes collègues de la permanence pour le partage d'idées et leur soutien inconditionnel dans la réalisation de nos projets communs. Enfin, je remercie tous les inhalothérapeutes, les médecins et les autres professionnels de la santé qui ont collaboré à la réalisation des projets de l'OPIQ.

Cordialement,

**Marise Tétreault, inh.,
M.A. (communication et santé)**
Coordonnatrice aux communications



Développement professionnel

C'est avec plaisir que je vous présente le bilan des principales activités effectuées dans le cadre de ma fonction pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 : 1) la formation continue ; 2) la rédaction et les publications.

Encore cette année, mes projets et réalisations ont été le fruit d'un travail d'équipe et je remercie tous ceux qui m'ont permis de les mener à bon port. À cet égard, j'exprime ma gratitude à Josée Prud'Homme, directrice générale et Secrétaire de l'Ordre, pour son appui inconditionnel et la confiance qu'elle m'accorde et je remercie également les membres du conseil d'administration. Je tiens à souligner l'importante contribution de mes collègues de la permanence au succès de mes projets. Au-delà de ces derniers, leur présence à mes côtés a enrichi mon quotidien professionnel. Enfin, je remercie tous les inhalothérapeutes, les médecins et les autres professionnels de la santé qui ont collaboré à la réalisation de ces projets.

1. Formation continue



Durant cet exercice financier, le *Campus OPIQ* a établi un record avec 4911 inscriptions aux différentes formations offertes. La période de référence 2018-2020 se conclut avec une augmentation d'inscription de 22,5 % par rapport à la période précédente 2016-2018 (8403 contre 6149).

Le succès du *Campus OPIQ* repose d'abord sur l'intérêt et l'implication des inhalothérapeutes qui le visitent et qui l'utilisent quotidiennement. Il s'appuie aussi sur l'engagement et le dynamisme de partenaires privilégiés que l'OPIQ remercie très sincèrement : *La Capitale*, *assurances générales* (partenaire Or), ainsi que la *Banque Nationale* et *Masimo Canada* (tous deux partenaires Argent).

Avec comme objectif l'accès à des activités de formation qualifiantes pour les membres, nous avons effectué des travaux d'actualisation et de développement du *Campus OPIQ* au cours de l'exercice financier.

1.1 Activités de formation continue de l'OPIQ

Au répertoire des activités de formation, nous en avons retiré ou remplacé certaines, jugées caduques. 9 h ont aussi été ajoutées ou mises à jour (incluant les questionnaires de la revue *l'inhalo* ou d'un guide de pratique clinique). Conséquemment, au 31 mars 2020, le *Campus OPIQ* offrait à ses membres une sélection de près de 60 activités de formation pour plus de 90 h de formation continue accessibles en ligne (tableau 1). Nous faisons également la promotion de plus de 150 formations externes au *Campus OPIQ* pour plus de 200 h de formation continue.



Tableau 1. Activités de formation réussies entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020.

Nom de l'activité		Nombre d'heures	Nombre de membres qui ont terminé
OPIQ-103	La ponction artérielle radiale	3,0	56
OPIQ-104	Les infections transmissibles par le sang	1,0	10
OPIQ-207	Syndrome respiratoire aigu posttransfusionnel	1,0	12
OPIQ-208	<i>Transfusion-related acute lung injury</i>	1,0	4
OPIQ-303	Les arythmies cardiaques (rév. 05/2015)	3,0	76
OPIQ-310	Intervenir auprès de vos patients fumeurs (rév. 07/2018)	2,5	219
OPIQ-405	L'auscultation pulmonaire (rév. 07/2016)	4,0	59
OPIQ-408	L'interprétation des gaz artériels	2,0	52
OPIQ-410	Physiologie du fœtus et du nouveau-né. Adaptation à la vie extra-utérine	2,0	55
OPIQ-504	<i>Pulmonary auscultation</i> (rév. 07/2016)	4,0	7
OPIQ-601	Gestion avancée des voies aériennes (rév. 02/2017)	4,0	56
OPIQ-602	L'inhalothérapeute clinicien aux soins intensifs (rév. 06/2017)	4,0	36
OPIQ-701	<i>Advanced airway management</i> (rév. 02/2017)	4,0	6
OPIQ-702	<i>The respiratory therapist in the intensive care</i> (rév. 06/2017)	4,0	4
OPIQ-801	Introduction à la pratique fondée sur des données probantes en sciences de la santé	1,25	406
OPIQ-802	Polysomnographie : les nouvelles règles d'analyse des événements respiratoires (AASM, 2012) (rév. 09/2017)	1,25	31
OPIQ-806	Asynchronies « patient-ventilateur »	1,0	35
OPIQ-904	La télémédecine et les TIC	1,0	1
OPIQ-1001	La sécurité du circuit médicament. Attention aux courts-circuits !	1,0	13
OPIQ-1002	Prise en charge de l'utilisation sécuritaire des dispositifs médicaux !	1,0	8
OPIQ-1003	Détresse respiratoire chez la femme enceinte	0,45	24
OPIQ-1004	Les enjeux de la sécurité en contexte de télépratique	1,0	17
OPIQ-1005	Les soins en fin de vie et l'aide médicale à mourir : qu'en est-il exactement ?	1,0	29
OPIQ-2001	Petits poumons, grands problèmes : anticiper pour mieux se préparer	1,0	24
OPIQ-2002	Les notes au dossier II (01/2018)	2,0	161

Tableau 1. Activités de formation réussies entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020 (suite).

Nom de l'activité		Nombre d'heures	Nombre de membres qui ont terminé
OPIQ-2003	Inh. : 3 lettres responsables	1,25	390
OPIQ-2004	Les standards de pratique, un gage de compétence	1,0	568
OPIQ-3001	Soignons (aussi) nos communications	1,0	15
OPIQ-3002	<i>Notes to the patient's chart II</i>	2,0	48
OPIQ-3003	La prescription de médicaments pour la cessation tabagique	2,0	259
OPIQ-3004	Sensibilisation à l'éthique dans la pratique clinique	1,25	18
OPIQ-3005	L'évaluation de l'inaptitude et le consentement aux soins	1,5	24
OPIQ-3006	L'approche palliative et les soins de fin de vie chez les personnes souffrant de MPOC	0,75	25
OPIQ-3007	Pollution de l'air, les facteurs reliés aux changements climatiques et la santé	0,75	23
OPIQ-3008	Monitoring de l'oxymétrie cérébrale et somatique	1,25	502
OPIQ-4001	La ventilation protectrice au bloc opératoire : on peut faire mieux	1,0	34
OPIQ-4002	« Ça brule ! » : les feux en salle d'op	1,0	26
OPIQ-4003	Ventilation au cours de la RCR : une physiologie complexe dont on a sous-estimé l'impact	1,0	36
OPIQ-4004	Soutien médical en cessation tabagique par les inhalothérapeutes par les inhalothérapeutes	1,0	17
OPIQ-4006	Les examens de laboratoire pour l'inhalothérapeute : au-delà du gaz artériel	1,0	33

* De nombreux inhalothérapeutes ont aussi rempli le questionnaire de formation continue provenant d'une édition de la revue *l'inhalo* ou d'un guide de pratique clinique.

1.2 Activités de formation continue externes à l'OPIQ

Aux fins d'application du [Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec](#), le conseil d'administration (C.A.) a répondu favorablement à 27 nouvelles demandes de reconnaissance d'activités externes de formation (en ligne ou hors-ligne).

1.3 Exploration de différents outils pédagogiques innovants et stimulants

Après avoir identifié la compétence *Optimiser l'assistance ventilatoire* comme étant essentielle à prioriser, l'OPIQ a eu l'idée de développer un jeu sérieux simulant les interventions d'un inhalothérapeute au chevet d'un patient sous ventilation artificielle. Un prototype a été créé. Nous avons aussi travaillé à l'élaboration d'un cahier de charge représentant un produit final (*voir image 01*).

2. Rédaction et publications

2.1 Collaboration interprofessionnelle

- **Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec (OPTMQ)**

C'est à titre de réviseur externe que l'OPIQ a contribué à la réalisation du module de formation intitulée [Les exigences de la phase préanalytique de la ponction capillaire](#).

- **Abandon du tabac**

[Pratique professionnelle en abandon du tabac](#) (cadre de référence) (*voir image 02*)

Publié en février 2020, ce document est le fruit de la collaboration de quatre ordres professionnels : le Collège des médecins du Québec (CMQ), l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ), l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ) et l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec (OPIQ), conformément à leur mandat de protection du public.

Il vise à soutenir la pratique professionnelle des membres de chaque ordre impliqué, à encourager la collaboration interprofessionnelle et à développer la pratique collaborative entre tous les professionnels de la santé habilités à prescrire un médicament pour l'abandon du tabac. ▷



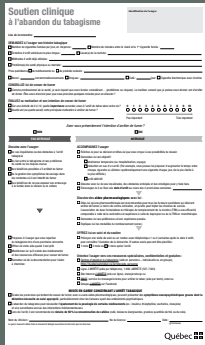
01

Simulation en assistance ventilatoire



02

Pratique professionnelle en abandon du tabac



03

Soutien clinique à l'abandon du tabagisme



• Abandon du tabac (suite)

L'OPIQ et des inhalothérapeutes cliniciens ont contribué à la mise à jour de l'outil [Soutien clinique à l'abandon du tabagisme](#) publié par la Direction de la promotion des saines habitudes de vie du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS) en février dernier (voir image 03). Concrètement, en plus de soumettre nos commentaires, des experts en cessation tabagique ont été consultés et l'outil a été testé auprès de cliniciens, dont les inhalothérapeutes.

Cet outil se veut un guide pour les professionnels de la santé lors de leurs interventions auprès d'usagers fumeurs. Il présente les pratiques à privilégier et l'information sur les aides pharmacologiques pour l'arrêt tabagique. Il permet de consigner des informations et peut être utilisé comme aide-mémoire.

Enfin, l'OPIQ a également participé à la consultation du projet *Stratégie pour un Québec sans tabac 2020-2025* du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

2.1 Outil d'aide à la pratique clinique

• Guide de la prise en charge du patient adulte ventilo-assisté

Afin de favoriser le développement de la compétence *Optimiser l'assistance ventilatoire*, une révision complète du guide [Prise en charge du patient adulte ventilo-assisté](#) a été effectuée avec l'aide de différents inhalothérapeutes cliniciens. Une réédition du guide suivra éventuellement.

3. Comité de travail

3.1 Actualisation du certificat en inhalothérapie Anesthésie et soins critiques de l'UQAT

L'OPIQ a participé à une rencontre présentielle et quelques rencontres à distance pour échanger sur les besoins de formation de nos membres et de l'orientation à donner au programme de certificat *Anesthésie et soins critiques* de l'UQAT pour assurer une formation attirante et répondant aux besoins des inhalothérapeutes.

3.2 Comité sur la Prise en charge optimale de la clientèle oxygénodépendante et ventilo-assistée à domicile

Depuis le 19 juillet 2018, les inhalothérapeutes sont autorisés à évaluer la condition cardiorespiratoire d'une personne symptomatique, activité non assujettie à une ordonnance. Lors d'une évaluation cardiorespiratoire complète, il est impératif d'évaluer les besoins en oxygénothérapie et en assistance respiratoire par pression positive continue des patients. L'OPIQ a instauré un comité assisté de deux experts cliniques qui proposera, en 2020, un outil aide-mémoire pour permettre à l'inhalothérapeute de pratiquer une évaluation cardiorespiratoire sécuritaire et optimale.

Une première année bien remplie, le meilleur est à venir.

Bien cordialement,

Pascal Rioux, inh.

Coordonnateur au développement professionnel



Technologies de l'information

Les projets technologiques

À titre de secrétaire adjointe et de coordonnatrice aux technologies de l'information, je concrétise les projets liés à ce secteur. Ainsi, j'assure la disponibilité, la sécurité et le développement du parc informatique, des systèmes d'information et des logiciels de bureautique, incluant le système de gestion des membres, le système de téléphonie et Internet, nécessaires aux opérations de l'Ordre.

Voici le bilan des principales réalisations du présent exercice.

Chaque année, les activités récurrentes (congrès, cotisation et déclaration annuelle, gestion du Tableau des membres, élection, site Internet, etc.) sont bonifiées ou adaptées selon les besoins.

Je remercie les membres du conseil d'administration, la directrice générale et mes collègues de la permanence pour leur soutien et leur collaboration.

Francine Beaudoin

Secrétaire adjointe et coordonnatrice
aux technologies de l'information

Parc informatique ou technologique

Les technologies de l'information et les systèmes d'information sont devenus des outils indispensables au traitement des opérations qui requièrent chaque année investissement ou modernisation.

Les efforts de développement ou de modernisation technologiques se sont concentrés principalement sur :

- la personnalisation pour l'OPIQ de la plateforme de vote électronique pour la tenue de l'élection 2019 ;
- la mise en place d'un outil pour simplifier la préparation, la gestion et le suivi des réunions du conseil d'administration et des comités ;
- l'analyse de différentes solutions de gestion des documents et l'évaluation des ressources nécessaires en ce qui concerne le serveur, en prévision d'un virage « sans papier » ;
- participation à l'analyse d'un nouvel espace locatif ;
- l'instauration d'un nouveau système de gestion comptable ;
- le remplacement des postes de travail en fin de vie ;
- l'implantation d'une solution permettant le télétravail pour l'ensemble de l'organisation.



Inhalothérapeute-conseil à l'admission

Voici le détail des activités qui découlent de ma fonction, dont le mandat est de soutenir la direction générale et les titulaires de postes de coordination dans les dossiers liés à la formation initiale, au développement professionnel et à l'amélioration de l'exercice pour assurer la protection du public.

Entrevue orale structurée (EOS)

Nous avons poursuivi le développement de l'EOS et peaufiné les cas cliniques élaborés. Dès le début de l'année, nous les avons « mis à l'épreuve » lors de différentes inspections professionnelles. Cet exercice nous a permis de les modifier et de les bonifier aux fins d'évaluation.

Nous avons aussi créé un outil qui nous permet de quantifier, de manière objective, le niveau de compétence d'un candidat par rapport à celui attendu pour une pratique sécuritaire et de qualité. Nous l'employons pour évaluer :

- les membres de l'Ordre soumis à une inspection particulière ;
- les membres en processus de réinscription au Tableau après plus de trois ans d'inactivité ;
- les membres qui désirent s'inscrire au Tableau de l'Ordre pour la première fois plus de trois ans après l'obtention du diplôme ;
- éventuellement, tous les candidats étrangers qui demandent une équivalence de diplôme.

Je souligne la précieuse collaboration de madame France St-Jean dans la mise en œuvre de cet outil. Son implication, sa rigueur et son dynamisme stimulent et enrichissent nos échanges. Je remercie également monsieur Daniel Jorgic, inspecteur professionnel pour ses commentaires, sa vision et son expertise.

Inspection professionnelle

Je collabore aussi avec mes collègues de l'inspection professionnelle. J'y participe à titre d'inspectrice et d'expert en entrevue orale structurée.

Demandes d'équivalence

Cette année, nous avons reçu six demandes. Après l'analyse des dossiers, deux candidats ont accepté de passer une EOS. Cet exercice était un premier pas vers l'utilisation de ce type d'évaluation pour toutes les demandes qui seront déposées et étudiées. Comme mentionné plus haut, l'EOS nous permet de mieux cibler les besoins de formation complémentaire ou de mise à jour pour atteindre les compétences attendues pour la pratique de l'inhalothérapie au Québec.

Arrimage des standards de pratique avec le *Référentiel des compétences requises à l'entrée dans la profession*

Nous avons participé aux travaux nécessaires à l'arrimage des standards de pratique avec le référentiel des compétences

Congrès 2019

Comme je suis responsable du volet scientifique du congrès, ce compte-rendu de la 45^e édition est présenté par ma collègue Line Prévost, qui s'occupe, de concert avec la direction générale, de l'aspect organisationnel de l'évènement.

L'édition 2019 du congrès annuel a accueilli 545 personnes (membres et non membres), sans compter les conférenciers et les exposants. 41 % ont rempli l'évaluation en ligne envoyée par courriel quelques jours après l'évènement. Le taux de satisfaction est de 2,8/3 pour les conférences de vendredi et de 2,6 pour samedi, ce qui confirme une bonne répartition des conférences sur les deux jours.

Quatre maisons d'enseignement participaient au concours *Place à la relève 2019* : le Collège de Rosemont, le Collège de Valleyfield, le Collège Ellis et le Cégep Vanier. C'est l'équipe du Collège Ellis, composée de mesdames Alexia Fréchette et Gabrielle Boilard, qui a remporté la bourse de 2000 \$ offerte par la FIQ. Comme prévu aux règlements du concours, elles décrivent leur projet *Nager à bout de souffle* en pages [28-29 de l'édition de juin 2020 de la revue](#).

01 Mérite du CIQ

Madame France St-Jean

Sur la photo (dans l'ordre habituel)
Jocelyn Vachon, président de l'OPIQ, Josée Prud'Homme, directrice générale de l'OPIQ, France St-Jean, inh. et Marc Beaudoin, directeur général du CIQ.



02 Prix Éline-Trottier

Madame Sylvie Paquin

Sur la photo (dans l'ordre habituel)
Josée Prud'Homme, directrice générale de l'OPIQ, Nancy Bédard, présidente de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec, Sylvie Paquin, inh., CIUSSS-CHUS et Jocelyn Vachon, président de l'OPIQ.



03 Prix Roméo-Soucy

Monsieur Mohamed Ait Si M'Hamed

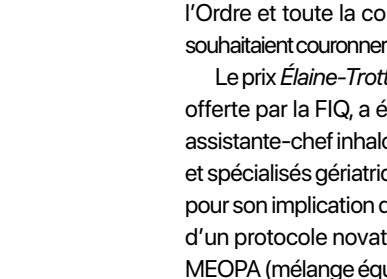
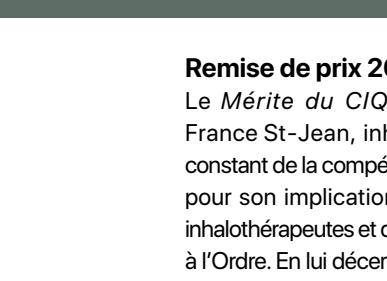
Sur la photo (dans l'ordre habituel)
Josée Prud'Homme, directrice générale de l'OPIQ, Mohamed Ait Si M'Hamed, inh., Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal et enseignant au Centre d'apprentissage des attitudes et habiletés cliniques (CAAH) de l'Université de Montréal et Jocelyn Vachon, président de l'OPIQ.



04 Prix Luc-Perreault

Madame Francine LeHouillier

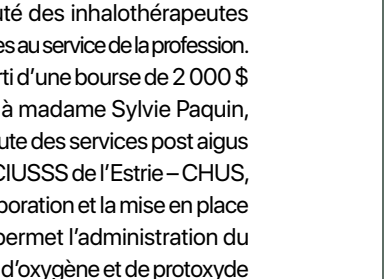
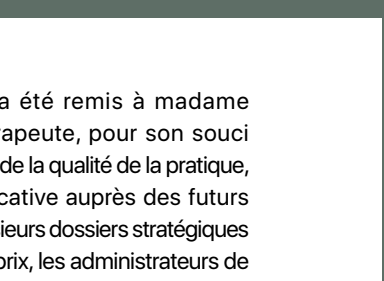
Sur la photo (dans l'ordre habituel)
Jocelyn Vachon, président de l'OPIQ, Francine LeHouillier, inh., CHU de Québec-Université Laval, CHUL-Centre Mère-Enfant Soleil, Josée Prud'Homme, directrice générale de l'OPIQ et Dr Jean-François Courval, président de l'Association des anesthésiologistes du Québec.



05 Prix Jacqueline-Gareau

Madame Geneviève Boucher

Sur la photo (dans l'ordre habituel)
Josée Prud'Homme, directrice générale de l'OPIQ, Geneviève Boucher, inh., conseillère en cessation du tabagisme, Centre d'abandon du tabac - Centre de Santé Richelieu Yamaska, CLSC des Maskoutains et Jocelyn Vachon, président de l'OPIQ.



06 Mention d'honneur

Semaine de l'inhalothérapeute 2018

Madame Chantal Rioux et monsieur Kevin Bachand

Sur la photo (dans l'ordre habituel)
Jocelyn Vachon, président de l'OPIQ, Chantal Rioux, inh., Kevin Bachand, inh., CISSS Montérégie-Ouest, CH Anna-Laberge et Josée Prud'Homme, directrice générale de l'OPIQ.



07 Concours Place à la relève

Équipe du Collège Ellis

Sur la photo (dans l'ordre habituel)
Jocelyn Vachon, président de l'OPIQ, Alexia Fréchette, étudiante, Linda Lapointe, vice-présidente inhalothérapeute, Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec, Gabrielle Boilard, étudiante, et Josée Prud'Homme, directrice générale de l'OPIQ.



Remise de prix 2019

Le *Mérite du CIQ 2019* a été remis à madame France St-Jean, inhalothérapeute, pour son souci constant de la compétence et de la qualité de la pratique, pour son implication significative auprès des futurs inhalothérapeutes et dans plusieurs dossiers stratégiques à l'Ordre. En lui décernant ce prix, les administrateurs de l'Ordre et toute la communauté des inhalothérapeutes souhaitaient couronner 35 années au service de la profession.

Le prix *Éline-Trottier*, assorti d'une bourse de 2 000 \$ offerte par la FIQ, a été remis à madame Sylvie Paquin, assistante-chef inhalothérapeute des services post aigus et spécialisés gériatriques du CIUSSS de l'Estrie - CHUS, pour son implication dans l'élaboration et la mise en place d'un protocole novateur, qui permet l'administration du MEOPA (mélange équimolaire d'oxygène et de protoxyde d'azote) à domicile. Le CIUSSS de l'Estrie - CHUS est le

- ▷ premier établissement public en Amérique du Nord à mettre en place un tel protocole. Il encadre l'entreposage et la distribution du MEOPA, l'adaptation de l'environnement (mesure du protoxyde d'azote dans l'air) à la maison, la formation des parents, etc.

Le prix *Roméo-Soucy*, assorti d'une bourse de 1 000 \$ offerte par la Banque Nationale, est allé à monsieur Mohamed Ait Si M'Hamed, inhalothérapeute, pour son implication au [CAAHC](#) depuis 3 ans. Il y enseigne quatre ateliers en pneumologie et plusieurs activités de simulation pour les étudiants en médecine. Sa riche contribution au CAAHC est essentielle à la formation des étudiants au doctorat en médecine à l'Université de Montréal. Il est également très impliqué à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, où il a donné plusieurs formations aux inhalothérapeutes sur la ventilation artificielle.

Le tout premier prix *Luc-Perreault*, assorti d'une bourse de 2500 \$ offerte par l'Association des anesthésiologistes du Québec, est allé à madame Francine LeHouillier, inhalothérapeute en anesthésie au CHUL. Véritable agente de changement dans une réalité de plus en plus complexe, elle s'est investie dans le développement professionnel et l'application des meilleures pratiques dans le cadre de ses fonctions. Officiellement retraitée, mais toujours membre active de l'Ordre, c'est pour souligner 35 ans de carrière, pendant lesquelles elle s'est démarquée par son professionnalisme, son dévouement et son implication dans l'évolution de la pratique clinique des inhalothérapeutes en assistance anesthésique qu'elle a reçu ce prix.

Le prix *Jacqueline-Gareau*, assorti d'une bourse de 1 000 \$ offerte par la compagnie 3M, a été décerné à madame Geneviève Boucher, inh., conseillère en cessation du tabagisme, Centre d'abandon du tabac – Centre de Santé Richelieu Yamaska, CLSC DES Maskoutains pour son implication auprès des jeunes dans les écoles secondaires et au cégep aussi. Elle est également conférencière (grand public) dans certains événements.

Finalement, la *Mention d'honneur* pour la Semaine de l'inhalothérapeute 2018, avec la bourse de formation continue de 2 000 \$ offerte par l'OPIQ, a été remise à madame Chantal Rioux et monsieur Kevin Bachand du CISSS de la Montérégie-Ouest-Hôpital Anna-Laberge. Ils se sont démarqués par leur jeu-questionnaire interactif sur le tabagisme, le cannabis et le vapotage.

Congrès 2020

À la suite d'un appel à tous, nous avons reçu de nombreuses suggestions de la part des inhalothérapeutes. Je remercie d'ailleurs tous ceux et celles qui ont répondu à cet appel. Le comité scientifique a tenu deux réunions (en novembre et en décembre 2019) lors desquelles il a notamment choisi le thème de cette 46^e édition, étudié les propositions de conférences et établi une programmation préliminaire.

Dès le début mars, nous avons réussi à boucler la programmation de l'édition 2020. Cette 46^e édition prévoyait d'offrir aux congressistes 42 conférences d'une durée de 60 minutes. Mais la pandémie de COVID-19 est venue changer la donne. L'état d'urgence sanitaire et les mesures de distanciation sociales associées ont rendu impensable la tenue de l'évènement que nous avons dû annuler, à regret. Une consolation toutefois : la plupart des conférencières et conférenciers pressentis ont accepté de reporter leur présence en 2021.

Je remercie mes collègues du comité organisateur pour leur aide et leur précieuse collaboration.

En terminant, je remercie les membres du conseil d'administration, la directrice générale et mes collègues de la permanence pour leur confiance et leur soutien.



Pierrette Morin, inh.
Inhalothérapeute-conseil à l'admission

Renseignements généraux

Inscriptions au Tableau

Total des inscriptions	4404
Premières inscriptions	165

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période détenant un

Permis temporaire	0
Permis restrictif temporaire	5
Permis sur permis	14
Permis régulier	4385

Membres inscrits au Tableau avec limitation ou suspension

Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	22
Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	1

Suspensions ou révocations de permis selon la catégorie

Permis régulier	2
-----------------	---

Permis délivrés selon la catégorie

Permis régulier	156
Permis sur permis	6
Permis restrictif temporaire	3

Radiations du Tableau

Abandon	18
Non-paiement	27
Retraite	53

Montant de la cotisation annuelle exigible

Membres actifs	417 \$
Membres non actifs	236 \$

Répartition des membres selon le sexe

Féminin	3722
Masculin	682

Répartition selon la catégorie d'inscription

Membres actifs	4060
Membres non actifs	344

Répartition selon la région administrative

Bas-Saint-Laurent	90
Saguenay-Lac-Saint-Jean	173
Capitale-Nationale	524
Mauricie	167
Estrie	239
Montréal	1451
Outaouais	145
Abitibi-Témiscamingue	96
Côte-Nord	46
Nord-du-Québec	13
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	44
Chaudière-Appalaches	190
Laval	121
Lanaudière	144
Laurentides	220
Montérégie	608
Centre-du-Québec	88
Hors du Québec	45

Répartition selon les milieux cliniques

Administration	177
Assistance anesthésique	1348
Autres	219
Calorimétrie	1
Cardiologie et hémodynamie	89
Centre d'abandon du tabagisme	12
Centre d'enseignement sur l'asthme-MPOC	117
Clinique de gestion de la douleur	8
Enseignement aux pairs, professionnels et stagiaires	77
Enseignement en premiers soins (RCR)	19
Épreuves diagnostiques de la fonction cardiaque (effort)	32
Épreuves diagnostiques de la fonction respiratoire	486
Épreuves diagnostiques du sommeil	391
Groupe de médecine de famille (GMF)	20
Recherche	28
Rééducation respiratoire	67
Sédation-analgésie	60
Simulation médicale	10
Soins à domicile	443
Soins cardiorespiratoires généraux (O ₂ , humidité, traitement)	1963
Soins critiques et urgence (soins à l'urgence, assistance ventilatoire)	1393

N.B. : Un inhalothérapeute peut travailler dans plus d'un milieu clinique.



Personnel du siège social et collaborateurs

Josée Prud'Homme, M.A.P., Adm.A.,
directrice générale et Secrétaire

Andréanne LeBel, avocate,
directrice des affaires juridiques

Bernard Cadieux, inh., M.A.P., M. Sc.,
syndic

Sandra Di Palma, inh.,
coordonnatrice à l'inspection
professionnelle

Line Prévost, inh., B.A.,
rédactrice agréée

Marise Tétreault, inh., M.A.
(communication et santé),
coordonnatrice aux communications

Francine Beaudoin, secrétaire adjointe
et coordonnatrice aux technologies de
l'information (TI)

Pierrette Morin, inh., DESS
en enseignement collégial,
inhalothérapeute-conseil à l'admission

Pascal Rioux, inh.,
coordonnateur au développement
professionnel

Daniel Jorgic, inh.,
inspecteur professionnel

Marie Andrée Cova, adjointe
administrative au Tableau des membres

Ophélie Dréau, adjointe administrative
à l'inspection professionnelle

Anie Gratton, adjointe administrative
aux affaires juridiques

Catherine Larocque, adjointe de
direction

SUPPORT INFORMATIQUE

Groupe Technologies de l'information
(GTI)

Sam Roy, Connexence

COMITÉ ORGANISATEUR DU CONGRÈS

Bernard Cadieux, inh., M.A.P., M. Sc.,
syndic

Sandra Di Palma, inh.,
coordonnatrice à l'inspection
professionnelle

Daniel Jorgic, inh.,
inspecteur professionnel

Pierrette Morin, inh., DESS
en enseignement collégial,
inhalothérapeute-conseil à l'admission

Line Prévost, inh., B.A., réd. a.

Josée Prud'Homme, M.A.P., Adm.A.,
directrice générale et Secrétaire

Marise Tétreault, inh., M.A.
(communication et santé),
coordonnatrice aux communications

Pascal Rioux, inh., coordonnateur au
développement professionnel

Collaboratrices :

Marie Andrée Cova, adjointe
administrative

Ophélie Dréau, adjointe administrative
à l'inspection professionnelle

Catherine Larocque, adjointe de
direction

Francine Beaudoin, secrétaire adjointe
et coordonnatrice aux technologies de
l'information

PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS

PUBLICATIONS

Marise Tétreault, inh., M.A.,
coordonnatrice aux communications

Collaborateurs :
Maxime Hébert, inh.

Bernard Cadieux, inh., M.A.P., M. Sc.,
syndic

M^e Magali Courmoyer-Proulx

Sandra Di Palma, inh.,
coordonnatrice à l'inspection
professionnelle

M^e Andréanne LeBel,
directrice des affaires juridiques

Lyson Marcoux, Ph. D.

Line Prévost, inh., B.A., réd. a.

Josée Prud'Homme, M.A.P., Adm.A.,
directrice générale et Secrétaire

Pascal Rioux, inh.,
coordonnateur au développement
professionnel

Jocelyn Vachon, inh., M. Éd., président

Hughes Villeneuve, chef du service de
l'enseignement et du développement
hospitalier, Transplant Québec

COMMUNICATIONS

Jocelyn Vachon, inh., M. Éd., président

Josée Prud'Homme, M.A.P., Adm.A.,
directrice générale et Secrétaire

Marise Tétreault, inh., M.A.,
coordonnatrice aux communications

États financiers

ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC
ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE
31 MARS 2020

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**
ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE
31 MARS 2020

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

ÉTATS FINANCIERS

Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Produits	Annexe A
Charges	Annexes B, C, D



Lavallée | Binette | Brière | Ouellette CPA
S.E.N.C.R.L.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'
ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 mars 2020, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Autres

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le Rapport annuel 2019-2020, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états. Le Rapport annuel 2019-2020 est censé être mis à notre disposition après la date du présent rapport.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus lorsqu'elles seront mises à notre disposition et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lecture du Rapport annuel 2019-2020, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ce rapport, nous serons tenus de signaler le problème aux responsables de la gouvernance.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :



Lavallée | Binette | Brière | Ouellette CPA
S.E.N.C.R.L.

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Manon Binette Brière Ouellette CPA, s.m.c.r.l.

St-Eustache, le 3 juillet 2020

1 Par Manon Binette, CPA auditeur, CA



Lavallée | Binette | Brière | Ouellette, CPA
S.E.N.C.R.L.

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars 2020

	ADMINIS- TRATION	ASSURANCE RESPONSA- BILITÉ	TOTAL 2020	TOTAL 2019
PRODUITS				
Cotisations annuelles	1 796 217 \$	- \$	1 796 217 \$	1 743 778 \$
Exercice en société	1 772	-	1 772	1 100
Admission / équivalence (annexe A)	21 900	-	21 900	18 851
Assurance de la responsabilité professionnelle	7 137	29 435	36 572	40 801
Formation continue (annexe A)	288 504	-	288 504	334 571
Discipline	4 705	-	4 705	3 093
Publicité - <i>l'inhalo</i>	22 059	-	22 059	14 299
Services aux membres	57 285	-	57 285	55 666
Produits nets de placements (annexe A)	(12 955)	12 964	9	116 468
Subvention MIDI - Référentiel / EOS	-	-	-	43 675
	2 186 624	42 399	2 229 023	2 372 302
CHARGES				
Admission (annexe B)	109 168	-	109 168	100 985
Modalités / permis	1 011	-	1 011	-
Comité de la formation	-	-	-	-
Inspection professionnelle (annexe B)	340 532	-	340 532	323 054
Normes et soutien à la profession (annexe B)	413 226	-	413 226	336 379
Formation continue (annexe B)	501 365	-	501 365	518 535
Syndic (annexe C)	182 116	-	182 116	177 524
Conseil de discipline (annexe C)	21 056	-	21 056	23 154
Infractions par des non-membres	1 746	-	1 746	1 245
Gouvernance (annexe C)	461 852	-	461 852	422 322
Communications (annexe C)	160 344	-	160 344	137 356
Services aux membres (annexe C)	6 386	-	6 386	2 395
Subvention MIDI - Référentiel / EOS	-	-	-	42 987
Contribution au Conseil interprofessionnel du Québec	23 449	-	23 449	23 085
	2 222 251	-	2 222 251	2 109 021
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES				
	(35 627) \$	42 399 \$	6 772 \$	263 281 \$

5

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice terminé le 31 mars 2020

	INVESTI EN IMMOBI- LISATIONS	NON GREVÉ D'AFFECTA- TIONS	ASSURANCE RESPONSA- BILITÉ	TOTAL 2020	TOTAL 2019
SOLDES AU DÉBUT	24 622 \$	1 727 029 \$	709 927 \$	2 461 578 \$	2 198 297 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(15 387)	(20 240)	42 399	6 772	263 281
Acquisitions d'immobilisations	27 594	(27 594)	-	-	-
SOLDES À LA FIN	36 829 \$	1 679 195 \$	752 326 \$	2 468 350 \$	2 461 578 \$

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

BILAN

31 mars 2020

	ADMINIS- TRATION	ASSURANCE RESPONSA- BILITÉ	TOTAL 2020	TOTAL 2019
ACTIF				
ACTIF À COURT TERME				
Encaisse	1 996 997 \$	- \$	1 996 997 \$	1 924 466 \$
Placement temporaire (note 4)	314 033	-	314 033	393 516
Comptes clients	67 645	-	67 645	55 769
Frais payés d'avance	15 879	-	15 879	38 611
	2 394 554	-	2 394 554	2 412 362
PLACEMENTS (note 5)	1 420 485	-	1 420 485	1 448 958
FONDS DE RISTOURNES	-	752 326	752 326	709 927
IMMOBILISATIONS (note 6)	36 829	-	36 829	24 622
	3 851 868 \$	752 326 \$	4 604 194 \$	4 595 869 \$
PASSIF				
PASSIF À COURT TERME				
Créditeurs (note 7)	522 872 \$	- \$	522 872 \$	389 011 \$
Produits reportés	1 612 972	-	1 612 972	1 745 280
	2 135 844	-	2 135 844	2 134 291
ACTIF NET				
Investi en immobilisations	36 829	-	36 829	24 622
Non grevé d'affectations	1 679 195	-	1 679 195	1 727 029
Fonds de ristournes assurance responsabilité	-	752 326	752 326	709 927
	1 716 024	752 326	2 468 350	2 461 578
	3 851 868 \$	752 326 \$	4 604 194 \$	4 595 869 \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président,

Jocelyn Vachon, inh., M. Ed.

La trésorière,

Sylviane Landry, inh.

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars 2020

	2020		2019
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT			
Excédent des produits sur les charges	6 772	\$	263 281
Éléments sans incidence sur la trésorerie :			
Amortissement des immobilisations	15 387		28 401
Produits du fonds de ristournes	(42 399)		(50 487)
Pertes (gains) sur ventes de placements	(274)		28 764
Variation de la juste valeur des placements	78 448		(83 287)
	57 934		186 672
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 8)	12 409		110 352
	70 343		297 024
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions de placements	(54 134)		(734 955)
Produits de la disposition de placements	4 433		461 809
Acquisitions d'immobilisations	(27 594)		(9 845)
	(77 295)		(282 991)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(6 952)		14 033
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	2 317 982		2 303 949
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	2 311 030	\$	2 317 982
Représentés par :			
Encaisse	1 996 997	\$	1 924 466
Placement temporaire	314 033		393 516
	2 311 030	\$	2 317 982

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2020

1- CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre a été constitué par lettres patentes du Gouvernement du Québec. Il est régi par le Code des professions du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif qui est exempt d'impôt au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Sa mission principale est d'assurer la protection du public. Par conséquent, il surveille l'exercice de la profession selon des normes élevées dans le but de garantir des soins et des services de haute qualité.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Base de présentation

Les états financiers de l'Ordre sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

b) Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

c) Comptabilité par fonds

Le Fonds d'administration est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds. Il présente les actifs et les charges afférents aux immobilisations ainsi que les ressources non affectées.

Le Fonds de ristournes - assurance responsabilité présente les montants rétrocédés par les assureurs du régime d'assurance responsabilité professionnelle de même que les revenus de placements générés par ce fonds. Le fonds est géré par la société d'assurance; le taux de rendement accordé correspond au taux des Obligations du Canada, terme de 5 ans diminué ou majoré d'un pourcentage déterminé selon le montant total des fonds de stabilisation des primes et de prévention. Les intérêts sont versés mensuellement dans le fonds.

d) Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les autres produits sont constatés lorsque les services sont rendus et que leur encaissement est raisonnablement assuré.

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2020

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

d) Constatation des produits (suite)

Les principaux produits de l'Ordre sont les suivants:

Cotisations des membres

Les cotisations des membres sont constatées à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent. Les cotisations encaissées avant la fin de l'exercice, mais se rapportant à l'exercice suivant, sont présentées à titre de produits reportés.

Formation continue

Les produits tirés des congrès et de la formation continue sont constatés lorsque ces activités ont lieu. Les sommes perçues relativement à ces activités mais non encore gagnées sont comptabilisées à titre de produits reportés.

Publicité - l'*inhalo*, admission / équivalence, services aux membres

Les revenus de publicité dans la revue l'*inhalo* sont comptabilisés lors de la publication de la revue. Les autres revenus sont constatés à titre de produits lors de leur facturation.

Produits nets de placements

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les revenus des fonds d'investissement, ainsi que les variations de juste valeur et les gains ou pertes réalisés sur les ventes de titres.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur le nombre d'années indiquées ci-dessous, représentant leur durée de vie utile estimative.

Mobilier de bureau	8 ans
Matériel informatique	3 ans

f) Instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception de ses placements dans des fonds d'investissement qui sont cotés sur le marché boursier; ceux-ci sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, du placement temporaire et des comptes clients.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs et frais courus.

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2020

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les placements temporaires; ceux-ci sont acquis avec les excédents temporaires de liquidités de l'Ordre et sont disponibles pour régler les opérations de nature courante.

h) Ventilation des charges communes

Les salaires du personnel et les autres charges sont ventilés entre les différentes fonctions de l'Ordre selon le temps consacré à chaque fonction.

3. MODIFICATION D'UNE CONVENTION COMPTABLE

Ventilation des charges communes

Durant l'exercice, l'Ordre a appliqué une nouvelle méthode de ventilation des charges communes entre ses différentes fonctions, pour se conformer aux exigences en matière de présentation des renseignements financiers émises par l'Office des professions du Québec. Cette nouvelle méthode de ventilation a été appliquée de façon rétroactive à l'exercice terminé le 31 mars 2019.

4. PLACEMENT TEMPORAIRE

Ce placement est un compte d'épargne-placement à taux progressif dont la juste valeur est égale à son coût.

5. PLACEMENTS

	2020		2019
Fonds d'investissement évalués à la juste valeur	1 420 485	\$	1 448 958
		\$	\$

6. IMMOBILISATIONS

	2020		2019	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	33 349	\$ 26 006	\$ 7 343	\$ 8 773
Matériel informatique	291 440	261 954	29 486	15 849
	324 789	\$ 287 960	\$ 36 829	\$ 24 622

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2020

7. CRÉDITEURS

	2020		2019
Comptes fournisseurs et frais courus	317 008	\$	165 270
Taxes de vente	205 864		223 741
	522 872	\$	389 011

8. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2020		2019
Comptes clients	(11 876)	\$	6 289
Frais payés d'avance	22 732		(3 165)
Créditeurs	133 861		27 183
Subvention reportée	-		(7 554)
Produits reportés	(132 308)		87 599
	12 409	\$	110 352

9. CHARGES DE RETRAITE

L'Ordre contribue au régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés. Au cours de l'exercice, l'Ordre a versé 87 666 \$ à titre de contributions à ce régime (77 051 \$ en 2019).

10. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre est locataire d'un local en vertu d'un bail venant à échéance le 30 novembre 2020 qui a été reconduit aux mêmes conditions pour une période d'un an en raison de la COVID-19, avec une option de prolongation pour une autre période d'un an jusqu'au 30 novembre 2022. L'Ordre a également signé des contrats pour la location d'un photocopieur et d'une timbreuse échéant en décembre 2021 et décembre 2023. Les loyers minimums à payer jusqu'au 31 décembre 2023 totalisent 147 443 \$ plus une portion des frais communs pour le local.

Les versements relatifs à ces engagements prévus pour les quatre prochains exercices sont les suivants :

2021	2022	2023	2024
55 131 \$	53 979 \$	35 113 \$	3 220 \$

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques

L'Ordre est exposé à divers risques financiers qui découlent de ses activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers de l'Ordre est effectuée par la direction.

L'Ordre n'est pas exposé à des risques significatifs de crédit et de taux d'intérêt quant à ses actifs financiers, ni de liquidité quant à ses passifs financiers.

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2020

11. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

L'Ordre est exposé à un risque de marché, plus précisément un risque de prix autre, c'est-à-dire le risque que la juste valeur des actifs financiers fluctue en fonction des variations des prix du marché. L'Ordre est exposé à ce risque de prix en raison de ses placements dans des fonds d'investissement. L'Ordre gère son exposition au risque de prix en s'assurant que les fonds d'investissement respectent sa politique en matière de placements qui se veut conservatrice. De plus, l'Ordre évalue de façon régulière l'évolution de la situation des placements.

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Les produits et les charges de l'exercice précédent, présentés à des fins de comparaison, ont été reclassés afin de rendre leur présentation comparable à celle de l'exercice courant.

Annexe A

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - PRODUITS

Exercice terminé le 31 mars 2020

	2020		2019
ADMISSION / ÉQUIVALENCE			
Permis	16 400	\$	15 700
Équivalence	5 500		3 151
	21 900	\$	18 851
FORMATION CONTINUE			
Activités de formation			
Inscriptions	33 679	\$	28 241
Partenariats	26 967		27 338
	60 646		55 579
Congrès			
Inscriptions	114 813		141 108
Locations de kiosques	111 902		134 356
Commandites	1 143		3 528
	227 858		278 992
	288 504	\$	334 571
PRODUITS NETS DE PLACEMENTS			
Produits des fonds d'investissement	65 219	\$	45 100
Gains (pertes) sur ventes de placements	274		(28 764)
Variations de la juste valeur	(78 448)		83 287
	(12 955)	\$	99 623

Annexe B

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - CHARGES

Exercice terminé le 31 mars 2020

	2020	2019
ADMISSION		
Salaires et charges sociales	91 051 \$	82 412 \$
Quote-part des autres charges	18 117	18 573
	109 168 \$	100 985 \$
INSPECTION PROFESSIONNELLE		
Salaires et charges sociales	222 540 \$	207 468 \$
Honoraires professionnels	23 849	26 831
Comité de l'inspection		
Jetons	14 280	11 271
Déplacements et représentation	33 424	17 232
Amortissement - matériel informatique	2 158	14 857
Quote-part des autres charges	44 281	45 395
	340 532 \$	323 054 \$
NORMES ET SOUTIEN À LA PROFESSION		
Salaires et charges sociales	254 713 \$	230 547 \$
Formation initiale	59 359	18 915
Alliance Nationale	20 653	11 291
Outils cliniques	3 524	6 820
Revue - <i>l'inhalo</i>	24 294	16 848
Quote-part des autres charges	50 683	51 958
	413 226 \$	336 379 \$
FORMATION CONTINUE		
Salaires et charges sociales	208 933 \$	189 111 \$
Activités de formation	14 750	23 506
Congrès		
Imprimerie	13 382	6 995
Conférenciers	13 448	17 301
Location d'équipement	27 771	27 242
Montage des kiosques	10 311	9 120
Hôtel et activités sociales	170 192	199 923
Frais remboursés	1 004	2 718
Quote-part des autres charges	41 574	42 619
	501 365 \$	518 535 \$

Annexe C

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - CHARGES

Exercice terminé le 31 mars 2020

	2020	2019
SYNDIC		
Salaires et charges sociales	124 080 \$	111 737 \$
Honoraires professionnels	31 132	38 465
Déplacements et représentation	2 914	602
Autres	913	3 063
Quote-part des autres charges	23 077	23 657
	182 116 \$	177 524 \$
CONSEIL DE DISCIPLINE		
Salaires et charges sociales	12 717 \$	13 222 \$
Honoraires professionnels	-	2 819
Déplacements, représentation et communications	4 863	3 794
Location	946	725
Quote-part des autres charges	2 530	2 594
	21 056 \$	23 154 \$
GOUVERNANCE		
Salaires et charges sociales	262 216 \$	237 338 \$
Présidence	65 552	65 882
Conseil d'administration	48 344	45 369
Assemblée générale annuelle	3 076	3 648
Rapport annuel	4 925	5 195
Élections	12 061	2 652
Audit	13 500	8 750
Quote-part des autres charges	52 178	53 488
	461 852 \$	422 322 \$
COMMUNICATIONS		
Salaires et charges sociales	103 513 \$	93 692 \$
Semaine de l'inhalothérapie	2 395	5 736
Publicité et communications	33 839	16 813
Quote-part des autres charges	20 597	21 115
	160 344 \$	137 356 \$
SERVICES AUX MEMBRES		
Bourses	6 386 \$	2 395 \$

**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - CHARGES

Exercice terminé le 31 mars 2020

	2020		2019
AUTRES CHARGES À RÉPARTIR			
Loyer	87 460	\$	88 857 \$
Frais informatiques	28 845		26 614
Frais de bureau et fournitures	2 387		7 452
Location d'équipement	7 053		7 701
Poste et messagerie	5 533		9 448
Taxes, licences et permis	20 766		19 162
Honoraires professionnels	10 950		12 509
Assurances	3 723		3 469
Télécommunications	6 022		5 889
Entretien et réparations	3 816		2 916
Abonnements et cotisations	13 250		12 047
Déplacements, hébergement et représentation	6 209		7 704
Participation à des événements	-		728
Formation des employés	9 052		6 677
Mauvaises créances	337		2 075
Frais bancaires et de cartes de crédit	34 405		32 607
Amortissement des immobilisations	13 229		13 544
	253 037	\$	259 399 \$
RÉPARTITION PAR FONCTIONS			
Admission	18 117	\$	18 573 \$
Inspection professionnelle	44 281		45 395
Normes et soutien à la profession	50 683		51 958
Formation continue	41 574		42 619
Syndic	23 077		23 657
Conseil de discipline	2 530		2 594
Gouvernance	52 178		53 488
Communications	20 597		21 115
	253 037	\$	259 399 \$

